

REPUBLIQUE TOGOLAISE

REPUBLIQUE TOGOLAISE
Travail-Liberté-Patrie



PREPARATION NATIONALE DE LA CONFERENCE DES NATIONS
UNIES SUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE (Rio+20)
RAPPORT DE SYNTHESE

**MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT
ET DES RESSOURCES FORESTIERES**

Décembre 2011



LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES

AME	Accords Multilatéraux sur l'Environnement
ANGE	Agence Nationale de Gestion de l'Environnement
APD	Aide Publique au Développement
BCEAO	Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CARMMA	Campagne pour l'Accélération de la Réduction de la Mortalité Maternelle, Néonatale et Infantile en Afrique
CDD	Commission du Développement Durable
CIDD	Commission Interministérielle de Développement Durable
CMAE	Conférence des Ministres Africains de l'environnement
CNDD	Commission Nationale de Développement Durable
CNUDD	Conférence des Nations Unies sur le Développement Durable
DAES	Département des Affaires Economiques et Sociales des Nations Unies
DPDA	Déclaration de Politique de Développement Agricole
DSRP-C	Document Complet de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
DSRP-I	Document Intérimaire de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
FCFA	Francs de la Communauté Française d'Afrique
FMI	Fonds Monétaire International
FNE	Fonds Nqtionql pour l'Environnement
GES	Gaz à Effet de Serre
GT	Gouvernement Togolais
IDE	Indice de Durabilité de l'Environnement
IDH	Indice de Développement Humain
I-PPTE	Initiative des Pays Pauvres Très Endettés
ODI	Overseas Development Institute
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
OMS	Organisation Mondiale de la Santé

ONG	Organisation Non Gouvernementale
ORSEC	Organisation des Secours
OSC	Organisations de la Société Civile
PAP	programmes d'Actions Prioritaires
PMA	Pays les Moins Avancés
PNAE	Plan National d'Action pour l'Environnement
PNDS	Plan National de Développement Sanitaire
PNE	Politique Nationale de l'Environnement
PNGE	Programme National de Gestion de l'Environnement
PNIASA	Programme National d'Investissement Agricole et de Sécurité Alimentaire
PNIERN	Programme National d'Investissement pour l'Environnement et les Ressources Naturelles
PNS	Politique Nationale de Santé
PNSA	Programme National de Sécurité Alimentaire
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'Environnement
QUIBB	Questionnaire Unifié des Indicateurs de Base du Bien-être
RSE	responsabilité sociétale des entreprises
RSO	Responsabilité Sociétale des Organisations
SIE	Système d'Information Énergétique
SISE	Système d'Informations et de Suivi-Evaluation
SNDD	Stratégie Nationale de Développement Durable
SRP	Stratégie de Réduction de la Pauvreté
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture
VIH/SIDA	Virus de l'Immuno-déficience Humaine / Syndrome de l'Immuno-Déficience Acquise

SOMMAIRE

LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES.....	i
SOMMAIRE.....	iv
INTRODUCTION.....	1
I- CONTEXTE GENERAL.....	3
II- RESUME DU RAPPORT DE LA CONCERTATION DES PARTIES PRENANTES..	4
2.1. Segment politique de la concertation multipartite.....	4
2.2. Segment technique de la concertation multipartite.....	5
2.2.1 Présentations.....	5
2.2.2 Discussions.....	6
2.2.2.1 Feed-back des participants sur les exposes.....	6
2.2.2.2 Eléments de réponse.....	8
2.2.3 Examen et enrichissement du document en commissions.....	9
2.2.4 Principales recommandations.....	9
III- ENGAGEMENT POLITIQUE POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE.....	10
3.1. Moyens de mesure de l'engagement politique au Togo.....	10
3.2. Manifestation de l'engagement politique.....	11
3.3. Actions du Gouvernement pour la concrétisation de sa volonté politique.....	13
IV- BILAN DES PROGRES ACCOMPLIS ET PERSPECTIVES.....	16
4.1. Les indicateurs de performance.....	16
4.1.1. Indicateurs de développement durable.....	16
4.1.2. Indicateurs d'objectifs et de stratégies intégrées.....	16
4.2. Les progrès.....	16
4.2.1. Soutenabilité environnementale.....	16
4.2.2. Equité sociale.....	17
4.2.3. Viabilité économique.....	18
4.3. Facteurs de Succès.....	19
4.4. Contraintes et défis.....	21
4.5. Risques.....	22
V- DEFIS EMERGENTS.....	22

5.1. Les principaux défis	23
5.2. Mécanismes mis en place pour faire face aux défis	23
5.3. Facteurs de succès.....	26
VI- ECONOMIE VERTE DANS LE CONTEXTE DE L'ERADICATION DE LA PAUVRETE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE	27
6.1. L'économie verte dans le contexte du Togo	27
6.2. Politiques utiles pour promouvoir une économie verte.....	28
6.1.1. Les politiques énergétiques.....	28
6.1.2. La politique agricole	29
6.1.3. La Politique forestière	29
6.1.4. Politique minière	29
6.1.5. La politique touristique	29
6.3. Impacts sociaux probables	30
6.4. Bénéfices à tirer de la mise en œuvre d'une stratégie nationale pour l'économie verte.....	30
6.5. Secteurs économiques les plus importants pour construire une économie verte	30
VII- CADRE INSTITUTIONNEL DU DEVELOPPEMENT DURABLE.....	31
7.1. Expériences.....	32
7.2. Synergies efficaces entre le CDD et les autres instruments et processus intergouvernementaux existants	33
7.3. Défis	33
7.4. Risques.....	33
CONCLUSION	33
DOCUMENTS CONSULTES	35
ANNEXES	37
Annexe 1 : Questionnaire	37
Annexe 2 : Liste des participants à la concertation des parties prenantes.....	44
Annexe 3 : TDR de l'étude	50

INTRODUCTION

Le rapport de Brundtland en 1987 a proposé une définition du développement durable comme un développement qui répond aux besoins des générations présentes sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. Répondre aux besoins de l'humanité actuelle et future, particulièrement à ceux des plus démunis, est au cœur de cette ambition. Les modes de développement, de production et de consommation, du fait des limitations qu'elles imposent à la capacité de l'environnement à répondre à ces besoins, sont ainsi appelés à des mutations profondes. Cette définition est reprise par la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement de Rio de Janeiro en 1992.

Le développement durable repose essentiellement sur trois piliers que sont : la durabilité écologique, le développement économique et la justice sociale. Cependant, selon l'UNESCO, le développement durable est un développement respectueux de l'environnement, socialement équitable, culturellement sensible et économiquement juste. La culture, ne doit pas faire partie du pilier de la justice sociale mais constitue un autre pilier, vue ses enjeux dans le développement durable.

Ainsi, depuis le sommet de Rio en 1992 puis celui de Johannesburg en 2002, la communauté internationale a pris conscience progressivement des enjeux du développement durable et de la nécessité d'interroger nos cultures, nos modes de vie et nos stratégies de développement pour les relever. Tous les pays ont été invités à élaborer des stratégies de développement durable afin de mettre en œuvre des politiques globales cohérentes.

Il a été recommandé, à la Conférence de Rio, que chaque pays crée une Commission Nationale de Développement Durable (CNDD) pour suivre la mise en œuvre de l'Agenda 21, des Conventions et des autres accords.

Vingt ans après la conférence de Rio, il est important d'évaluer les progrès accomplis aussi bien par les pays pris individuellement que par la communauté internationale dans son ensemble.

A cet effet, il est prévu une Conférence des Nations Unies sur le Développement Durable (CNUDD), qui se tiendra à Rio de Janeiro en juin 2012. Dans la perspective de cette conférence, le Département des Affaires Economiques et Sociales (DAES) des Nations Unies et le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) ont appuyé certains pays, dont le Togo, à élaborer des rapports nationaux sur l'état de la mise en œuvre du développement durable dans leur pays.

Le but de l'exercice est de renforcer les capacités du pays afin qu'il puisse s'impliquer davantage dans le processus Rio+20 et de s'assurer que la mise en œuvre des résultats de la conférence font l'objet d'efforts soutenus.

Le présent rapport qui répond à cette préoccupation, s'articule en six principaux points :

- le contexte général du Togo,
- l'engagement politique pour le développement durable ;
- le bilan des progrès accomplis et les efforts à fournir pour combler les lacunes en matière de développement durable ;
- les défis émergents ;
- l'économie verte dans le contexte de l'éradication de la pauvreté et du développement durable, et ;
- le cadre institutionnel du développement durable au Togo.

I- CONTEXTE GENERAL

Pays de l'Afrique de l'Ouest, d'une superficie de 56.600 Km², le Togo compte une population de 5 753 324 habitants en 2010¹. Environ 62,6% de la population vit en milieu rural et l'économie est fortement tributaire de l'agriculture commerciale et de subsistance qui emploie plus de 65 % de la population active. Pays pauvre, le Togo est classé **162^{ème}** sur 187 selon l'indice de développement humain (IDH) 2011. Près de 62 % de la population vit en dessous du seuil de pauvreté au niveau national avec une pauvreté plus accentuée dans les milieux ruraux.

Le climat est de type tropical caractérisé par des températures moyennes comprises entre 27°C sur la côte à environ 30°C dans les régions les plus au Nord avec une saison de pluie et une saison sèche d'égale durée. La partie sud du pays connaît deux saisons de pluie. La première couvre la période allant d'avril à juillet et la deuxième est comprise entre septembre et novembre. Malgré la baisse de la pluviométrie due à la durée des saisons de pluie qui s'est écourtée, la fréquence et l'intensité des pluies extrêmes ont augmenté. Ces perturbations de régime climatique combiné à la dégradation poussée des terres aggravent les inondations dans tout le pays.

Sur le plan économique, le pays est en train de sortir de plus de quinze années de crises marquées par une lente croissance économique. La croissance du produit intérieur brut (PIB) est de 3,4 % en 2010 et le PIB réel par habitant a à peine évolué. Il est peu probable que le Togo atteigne plusieurs des objectifs du millénaire pour le développement (OMD) d'ici 2015.

Les principales activités économiques du Togo sont l'agriculture, l'exploitation du phosphate et le commerce. L'agriculture emploie deux tiers de la population et représente environ 38 % du PIB. Toutefois, celle-ci est essentiellement une agriculture de subsistance basée sur les pratiques traditionnelles et sujette ces dernières années aux caprices du climat et aux fluctuations des prix. Les cultures vivrières ont connu des rendements faibles de manière invariable et la performance des principales cultures d'exportation (coton, café et cacao) connaît un recul. La production de la viande et du poisson est également faible et le pays fait face à des importations massives pour combler son déficit alimentaire. Les conclusions des dernières études économiques montrent que l'agriculture restera la principale source de croissance et d'emploi dans un avenir proche.

Selon les conclusions du troisième rapport national de suivi des OMD validé en avril 2010, seuls les objectifs 2 et 6 des OMD concernant « l'éducation primaire pour tous » et « la lutte contre le sida » peuvent être atteints à l'échéance de 2015. Par contre, il est improbable que les objectifs suivants: « éliminer l'extrême

¹ Selon les résultats provisoires du quatrième Recensement Général de la Population et de l'Habitat

pauvreté », « promouvoir l'égalité des sexes », « réduire la mortalité des enfants », « améliorer la santé maternelle » et « assurer un environnement durable », soient atteints en 2015. Toutefois, l'espoir d'atteindre ces objectifs est permis à un horizon plus lointain².

En 2009, le gouvernement togolais a adopté des recommandations contenues dans le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP 2009-2011) avec l'objectif d'apporter une amélioration durable aux conditions de vies de la population en s'attaquant aux principales causes de la pauvreté.

La consommation finale d'énergie est généralement dominée par la biomasse. En 2009 elle représentait 76 % pour la biomasse, suivie des produits pétroliers (20 %) et de l'électricité (4 %). Le taux d'électrification nationale est de 21%, celui d'électrification rurale est de 3% et celui d'électrification urbaine de 50%. La population utilise très peu les groupes électrogènes.

On note une très faible utilisation d'énergie renouvelable malgré des potentialités existantes. On estime l'énergie solaire globale moyenne rayonnée à 4,4 kWh/m²/j pour Lomé, 4,3 kWh/m²/j pour Atakpamé et 4,5 kWh/m²/j pour Mango. Les puissances peuvent dépasser 700 Wc/m², surtout en saison sèche quand le ciel est clair et le taux d'humidité de l'air est bas. Le gisement éolien est estimé à 20 Megawatts, essentiellement concentrés en zone côtière.

II- RESUME DU RAPPORT DE LA CONCERTATION DES PARTIES PRENANTES

L'atelier de concertation de parties prenantes au développement durable du Togo s'est tenu à l'Hôtel Ibis de Lomé les 27 et 28 décembre 2011. Consacré essentiellement à la sensibilisation des parties prenantes au processus de développement durable et à la validation du rapport de situation du pays, cet atelier a regroupé les participants issus du Gouvernement, des ONG, du secteur privé et des partenaires techniques et financiers.

2.1. Segment politique de la concertation multipartite

Les travaux de la consultation multipartite ont été officiellement ouverts au cours d'un segment politique sous forme de cérémonie marquée par trois allocutions condensées ci-dessous.

La consultation tripartite a été ouverte par Monsieur OURO-DJERI Essowe Directeur de cabinet, représentant le ministre de l'environnement et des ressources forestières. Dans son allocution, il a mis l'accent sur trois questions essentielles auxquelles les participants devraient donner des réponses. Les contributions des

² DSRP-C, 2009

participants à l'atelier consultatif multipartite doivent permettre de répondre : i) aux attentes du Togo de la conférence Rio+20 ; ii) aux observations éventuelles sur les propositions existantes ; iii) aux mécanismes de coopération, aux partenariats ou autres instruments de mise en œuvre envisagés ; et iv) aux délais nécessaires pour entériner les décisions proposées et de passer à l'action. .

Auparavant, Monsieur TENOU, Chargé de programme, représentant la Représentante Résidente du PNUD, a souligné l'intérêt des Nations Unies pour la question de développement durable et s'est félicité du choix du Togo comme un des pays bénéficiant de l'appui du DAES et du PNUD pour l'organisation de sa consultation multipartite. Il a réitéré la disponibilité de son institution à accompagner le Togo dans ses efforts de mise en œuvre du développement durable en vue de réduire la pauvreté dans le pays.

Dans le mot introductif, de la concertation tripartite, le Secrétaire Général du ministère de l'environnement et des ressources forestières a situé le contexte de l'atelier et a indiqué que les participants ont la lourde responsabilité de doter le Togo d'un rapport retraçant le consensus national sur les progrès accomplis dans la réalisation des engagements énoncés dans l'Agenda 21, les écarts restants ainsi que sur les expériences et les opportunités relatives aux thèmes de la conférence.

2.2. Segment technique de la concertation multipartite

Quatre présentations ont été faites au cours de la concertation. Les trois premières présentations ont porté sur les thèmes de la Conférence à savoir l'économie verte, le cadre institutionnel et les progrès accomplis. La quatrième présentation a porté sur la version provisoire du rapport de situation qui a été soumise à l'analyse des participants.

2.2.1 Présentations

La première présentation a porté sur les progrès réalisés en matière de développement durable et a été faite Par Paul TCHINGUILOU, Consultant associé. Il s'agit d'un exposé détaillé sur ; i) la mise en œuvre, au niveau mondial, africain et national, des engagements en matière de développement durable depuis 1992 à ce jour subdivisés en décennies ; ii) les progrès obtenus par le Togo et Difficultés rencontrées ; iii) les lacunes de la mise œuvre et moyens nécessaires.

La deuxième présentation dont le thème portait sur les Cadres institutionnels et stratégiques pour le développement durable a été délivrée par Dr TCHAKEI Essowavana, Juriste Expert en Environnement et Développement. La communication a renseigné les participants sur : i) les cadres institutionnels et

stratégiques pour le développement durable aux niveaux régional, sous-régional, national ; ii) la gouvernance du développement ; iii) les voies à suivre, et ; iv) les recommandations.

La troisième présentation s'est focalisé sur l'économie verte dans le contexte du développement durable et d'éradication de la pauvreté : quelles incidences pour le Togo? Elle a été faite par M. BAMOUDNA B. Félicien, Economiste au Ministère de l'Environnement. Cette communication a abordé les questions essentielles suivantes : i) les contours du concept d'économie verte ; ii) l'économie togolaise en bref ; iii) les opportunités de mise en œuvre de l'économie verte au Togo ; iv) les conditions favorables à l'économie verte ; v) les opportunités internationales de promotion de l'économie verte ; vi) le Financement de la transition vers l'économie verte.

La présentation du rapport de situation du Togo sur le développement durable a été livrée par M. Paul TCHINGUILOU, membre de l'équipe des consultants. Les grandes articulations du rapport présentées aux participants portent sur : i) le contexte général ; ii) l'engagement politique pour le développement durable ; iii) le bilan des progrès accomplis et efforts à fournir pour combler les lacunes en matière de développement durable ; iv) les défis émergents ; v) l'économie verte dans le contexte de l'éradication de la pauvreté et du développement durable ; vi) le cadre institutionnel du développement durable.

2.2.2 Discussions

Les débats qui ont suivis les exposés ont permis aux participants d'exprimer un certain nombre de préoccupations auxquelles des éléments de réponses ont été apportés.

2.2.2.1 Feed-back des participants sur les exposes

L'essentiel des questions débattues portent sur les points ci-après:

- la nécessité pour l'atelier d'une analyse approfondie des programmations en termes de l'intégration du genre, d'accès équitable aux ressources etc. ;
- le lien entre le changement climatique et le développement durable; entendu que les effets biophysiques et les impacts socioéconomiques du changement climatique peuvent compromettre les trois piliers (économique, social et environnemental) du développement durable;
- la nécessité pour l'atelier de relativiser les progrès réalisés par rapport à la gratuité de la césarienne, l'autosuffisance alimentaire et à l'opérationnalité de l'Institut National de l'Assurance Médicale (INAM) ;

- la nécessité pour les consultants d'actualiser les données indiquées dans le document ;
- la nécessité pour les consultants de relever les particularités du Togo dans le rapport et de faire, si possible, des encadrés et des graphiques dans les limites de délai restant mais surtout de volume autorisé pour le rapport;
- La prise en compte de l'énergie comme facteurs de progrès, la précision de la place de la culture dans le développement durable, l'explication de la contribution des élections au développement durable ;
- la nécessité d'aborder les questions de la décentralisation par rapport au développement;
- Dans les progrès il faudra également aborder la lutte contre la corruption, la promotion des droits humains, l'accès aux TIC, les progrès chiffrés dans l'augmentation de la superficie forestière, la gestion des aires protégées, la mise en œuvre du PNADE, les études sur les aires protégées, et la précision des sources des données figurant dans le document ;
- l'opérationnalité du NEPAD et le niveau d'intégration en Afrique ;
- la participation effective des organisations de la société civile aux différentes actions en faveur du développement durable ainsi que leurs faibles capacités ;
- la nécessité pour les consultants de préciser les facteurs de succès en termes technique et humain ;
- la nécessité de clarifier si les progrès essentiellement normatifs constituent de vrais progrès étant donné qu'ils ne sont pas ressentis par les populations au niveau local (surtout pour les groupes vulnérables tels que les enfants, les personnes âgées, les personnes vivant avec un handicap etc). ;
- la définition de l'économie verte pour avoir une idée précise du contenu à y mettre ;
- l'économie verte se situe à 3 niveaux : protection/préservation des écosystèmes et générer des revenus à travers l'exploitation ; intégration de la dimension environnementale des activités économiques existantes ; la gouvernance et la transparence assorties d'équité et de justice sociale nécessaire à la durabilité
- la part de contribution de l'Etat comme catalyseur dans la mobilisation de ressources pour la mise en œuvre de l'économie verte ;
- le taux de chômage et de sous-emploi au Togo ;
- la différence entre l'économie verte et le développement durable ;
- les principes de l'économie verte ;
- le niveau d'économie verte atteint par le Togo ;

- les difficultés de mise en œuvre de l'économie verte au Togo ;
- la place du secteur du tourisme dans la mise en œuvre de l'économie verte ;
- l'interdiction de l'importation des emballages plastiques et leur production industrielle sur place et son lien avec l'économie ;
- la nécessité de mettre en place une équipe pluridisciplinaire pour participer à la conférence de RIO+20.

2.2.2.2 Eléments de réponse

Le consultant appuyé par certains participants a apporté des éléments de réponses à travers explications et commentaires se rapportant globalement aux points ci-après :

- en 2010, le Gouvernement a pris la décision de rendre la césarienne gratuite ; mais l'application de cette décision est au stade de subvention ce qui implique la nécessité de relativiser les progrès réalisés à ce niveau;
- ne pas tenter de camoufler les insuffisances et les lacunes devant appeler le pays à de nouveaux engagements ;
- étoffer davantage « la soutenabilité environnementale (page 11)» pour montrer comment les choses ont évolué ;
- le PNUE a défini le concept de l'économie verte mais il n'existe pas de définition standard uniforme applicable à tous ;
- l'économie verte est un moyen vers l'atteinte du développement durable
- il existe plusieurs mécanismes internationaux de financements de l'économie verte dont le fonds carbone au niveau du PNUD, UE, USA, etc.
- l'intégration des questions d'environnement dans l'économie permet la durabilité ;
- des commentaires de clarification et de compréhension du concept d'économie verte, ses dimensions et implications pour le Togo, les mécanismes de financement existants ;
- adopter un mode de production favorable à l'environnement serait déjà un pas vers l'économie verte. Mais comment se prendre pour rendre la mise en œuvre de l'économie verte effective au Togo est une préoccupation réelle ;
- l'économie verte peut aider au développement. C'est une option qui permettra d'avoir un avantage comparatif dans le future. C'est aussi un choix stratégique à faire pour assurer la durabilité du développement du pays ;
- le tourisme occupe une très bonne place dans l'économie verte ;

- les conditions d'accès au fonds carbone dépendent fondamentalement du niveau de séquestration du projet à soumettre.

2.2.3 Examen et enrichissement du document en commissions

Deux groupes de travail ont été constitués en vue d'une étude approfondie du document suivant un mandat précis pour enrichir les différents chapitres.

Les deux commissions ont eu pour mandat d'examiner et d'enrichir des portions précises du document tant sur le plan de la forme que du fond. Leur tâche a surtout consisté à : i) voir si tous les engagements politiques sont intégrés ; ii) vérifier si les progrès réalisés sont bien énumérés ; iii) identifier les défis émergents en matière de Développement durable ; apporter toute autre contribution pertinente.

L'essentiel des conclusions des deux commissions, qui ont examiné l'ensemble du document tant sur la forme que sur le fond, portent sur des reformulations, d'ajouts ou de suppressions de phrases ou paragraphes entiers en vue d'accroître la clarté du document et surtout de compléter certaines informations sectorielles. Il s'est agi entre autres de :

- harmoniser les titres pour les rendre plus expressifs ;
- revoir et compléter les sigles ;
- supprimer la liste des personnes rencontrées qui n'est pas utile dans le document final ;
- vérifier et revoir selon les cas : i) les engagements politiques qui ne sont pas assez bien renseignés ; ii) les progrès réalisés non bien énumérés ; iii) les défis émergents en matière de Développement durable ; les données chiffrées erronées ou incomplètes (taux, pourcentages, sources, etc.) ;
- d'améliorer les développements sur : la soutenabilité environnementale, les politiques énergétiques ; la politique forestière ; et le cadre institutionnel ;
- créer et développer un nouveau paragraphe sur la politique touristique.

2.2.4 Principales recommandations

L'atelier a formulé quelques recommandations à l'endroit du Gouvernement et des consultants.

- **A L'ENDROIT DU GOUVERNEMENT**

- Intégrer les changements climatiques dans la planification et la budgétisation du développement national pour sa durabilité;
- Appuyer la structure nationale chargée de l'intégration de la dimension environnementale dans les politiques, plans, stratégies et programmes de développement à assurer spécifiquement la capacitation des décideurs et autres acteurs concernés à la maîtrise des outils d'intégration du changement climatiques dans la planification et la budgétisation du développement pour prévenir les manque- à -gagner liés à la mal adaptation aux effets du changement climatique;
- Mettre en place une équipe pluridisciplinaire pour participer à la conférence de RIO+20 ;
- **A L'ENDROIT DES CONSULTANTS**
 - Actualiser les données indiquées dans le document et les référencer;
 - Préciser les facteurs de succès en termes technique et humain.

III- ENGAGEMENT POLITIQUE POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE

3.1. Moyens de mesure de l'engagement politique au Togo

L'engagement politique en faveur du développement durable au TOGO s'est manifesté à travers :

- l'allocation croissante des ressources au profit des institutions en charge de l'environnement, de la santé, de l'action sociale, de la culture, de l'éducation, de l'agriculture dans le but d'améliorer les conditions de vie des populations ;
- les investissements publics durables en faveur des thématiques transversales de manière à prendre en compte tous les piliers du développement durable tels que le genre, l'environnement, les droits humains, les droits sociaux, économiques et culturels ;
- la ratification par le pays de la quasi-totalité des accords multilatéraux sur l'environnement dont les accords de la génération de Rio ;
- l'adoption de lois, politiques ou stratégies spécifiques allant dans le sens des objectifs du développement durable.

3.2. Manifestation de l'engagement politique

S'agissant de l'allocation croissante des ressources, le budget national affecté au secteur de l'environnement est passé d'environ trois milliards en 2009 à quatre milliards en 2010 et à quatre milliards et demi en 2011.

Pour le secteur agricole, l'effort du Gouvernement ces dernières années a permis d'atteindre l'allocation d'au moins 10% des dépenses publiques au secteur agricole conformément aux engagements de Maputo. De 2008 à 2010, la part du budget national est en effet passée de 4,3% à 10,12%³.

Globalement, l'allocation budgétaire pour les secteurs prioritaires (Agriculture, santé, éducation, infrastructures et eau) est estimée à 38% en 2008, à 43% en 2009, puis à 52% en 2010

En matière d'investissements durables, la part de l'Etat dans le secteur de l'environnement est passée de 128 millions de FCFA en 2000 à 612 millions de FCFA en 2010.

Dans le cadre de l'adoption des lois et politiques, le Togo a adopté un certain nombre de documents de politique dont la plupart sont dans leur phase de mise en œuvre.

La Politique Nationale de l'Environnement (PNE) du Togo a été élaborée en 1998 dans la dynamique mondiale en faveur de la protection de la santé et de l'environnement, impulsée par la Conférence de Rio en 1992. Le but ultime visé par la PNE est de favoriser une gestion globale et rationnelle de l'environnement pour améliorer le cadre et les conditions de vie des populations. Cette politique est en cours d'actualisation pour l'adapter au contexte environnemental de l'heure.

La PNE a été complétée par le Plan National d'Action pour l'Environnement (PNAE) adopté par le Gouvernement en 2001. L'objectif du PNAE est d'améliorer la capacité nationale de gestion de l'environnement et des ressources naturelles pour la promotion d'un développement durable. L'opérationnalisation du PNAE a commencé par l'élaboration du Programme National de Gestion de l'Environnement (PNGE). Elle s'est poursuivie avec l'élaboration du Programme National d'Investissement pour l'Environnement et les ressources Naturelles (PNIERN) validé en octobre 2010 et présenté aux bailleurs de fonds lors d'une table ronde en juin 2011. Elément central de l'approche programmatique des investissements en milieu rural et urbain, le PNIERN a pour objectif global de

³ Rapport d'avancement 2010 du DSRP-C

gérer durablement l'environnement et les ressources naturelles en vue de contribuer à l'amélioration de la sécurité alimentaire, la croissance économique du pays et la réduction de la pauvreté.

En 2008, le Togo a adopté la loi-cadre sur l'environnement qui constitue le cadre légal rénové de gestion de l'environnement. Cette loi définit les orientations de la nouvelle politique nationale de l'environnement et prévoit la mise en place des institutions de gestion de l'environnement telles que l'Agence Nationale de Gestion de l'Environnement (ANGE), la Commission Nationale de Développement Durable (CNDD), le Fonds National pour l'Environnement (FNE).... La loi définit aussi les mécanismes de participation de la population, l'établissement de partenariat, de l'information et de l'éducation environnementale et la recherche environnementale pour soutenir les actions de gestion de l'environnement.

Depuis février 2001, le Togo s'est engagé dans le processus de l'élaboration du document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP). Ainsi il a adopté son DSRP intérimaire en mars 2008 et son DSRP complet (DSRP-C) en juin 2009. Ce document se veut un cadre fédérateur du processus global de planification du développement en vue de canaliser de nouvelles mesures pour une meilleure mobilisation et utilisation des ressources dans l'optique de la réduction sensible de la pauvreté. Au cours de cet exercice, le Gouvernement a organisé une lecture croisée du document dans le souci de prendre en compte les thématiques transversales comme le genre, le VIH/SIDA et l'environnement dans tous les piliers stratégiques.

La Stratégie Nationale de Développement Durable (SNDD) du Togo validée en septembre 2011 vise à bâtir une société sur la base d'un développement économique et social harmonieux, supportable pour l'environnement d'ici 2030 dans le respect de la sauvegarde du patrimoine culturel. Son objectif général est d'assurer au Togo un développement viable aux points de vue économique, écologique, culturel et social.

La Politique Nationale de Santé (PNS) adoptée en 1998, a pour objectif de réduire la mortalité et la morbidité liées aux maladies et d'améliorer la santé de la reproduction à travers une meilleure gouvernance du système de santé et une amélioration continue de l'accessibilité de tous et particulièrement des plus démunis ainsi que le couple mère-enfant aux services de santé de bonne qualité. Sur la base de la PNS, un premier Plan National de Développement Sanitaire (PNDS) a été adopté en 2001 pour la période 2002-2006 et le nouveau PNDS en 2009 pour la période 2009-2013.

La politique nationale en matière d'approvisionnement en eau potable en milieu rural et semi-urbain adopté en 2007 a pour objectif l'amélioration durable de l'accès équitable des populations rurales et semi-urbaines à l'eau potable et à un assainissement moderne.

La déclaration de politique du secteur du logement du Togo a été adoptée en juillet 2009. L'objectif de cette politique est de fournir un logement décent à tous mais surtout aux ménages à revenus faibles et intermédiaires.

La déclaration de politique du secteur urbain adoptée en février 2001 accorde une place de choix à la problématique du logement et prévoit entre autres de limiter la dégradation des conditions de vie en milieu urbain en donnant des directives pour encourager les collectivités locales à associer toutes les énergies locales.

En matière de commerce, le Togo s'est engagé dans un vaste programme de la promotion de la qualité des produits. A cet effet, le Gouvernement a adopté en janvier 2011, le décret n°2011-03 du 05 janvier 2011 fixant les modalités de gestion des sachets et emballages plastiques au Togo. L'objectif est d'amener les producteurs, les importateurs, les distributeurs et les commerçants à mettre sur le marché togolais des sachets et emballages biodégradables. A ce jour un comité de suivi évaluation de la filière des sachets et emballages plastiques ou non comprenant tous les acteurs est en train d'être mis en place et réfléchit sur les meilleurs moyens de mettre en œuvre le décret.

Dans le cadre de la convention cadre de lutte anti tabac de l'OMS. Pour ce faire, le Togo a adopté en décembre 2010, la loi relative à la production, à la commercialisation, et à la consommation du tabac et de ses produits dérivés.

Le document de politique commerciale est en cours d'élaboration, cependant, le Togo dispose d'un document de l'Etude Diagnostique pour l'Intégration du Commerce (EDIC) validé en juillet 2010. L'objectif est de faire du commerce un outil de réduction de la pauvreté et de répondre ainsi à l'objectif 2 des OMD.

3.3. Actions du Gouvernement pour la concrétisation de sa volonté politique

Dans son effort pour atteindre les objectifs du développement durable, le Gouvernement a entrepris des actions afin de renforcer le support politique. Ces réalisations ne sont pas perçues par la totalité des acteurs. Mais les plus importantes sont, entre autres :

- la transcription des accords multilatéraux sur l'environnement dans le corpus juridique national ;
- la mise en place de la Commission Nationale de Développement Durable (CNDD) ;
- l'élaboration et la validation par tous les acteurs de la stratégie nationale de développement durable ;
- la prise en compte dans le document de stratégie de réduction de la pauvreté des principes et notions de développement durable.

L'engagement politique dans la réalisation des OMD 5 et 6 (autonomisation de la femme et lutter contre le VIH/SIDA, le paludisme et les autres maladies) a été particulièrement fort au Togo. Ce qui a permis au pays de parvenir à des résultats encourageants et d'être classé par le rapport 2010 de «Overseas Development Institute» (ODI) et de «Millenium Campaign» des Nations-Unies parmi les vingt pays du monde qui ont réalisé des progrès notables dans certains OMD, notamment la réduction de la mortalité infantile, l'amélioration de la santé maternelle et la baisse du taux de prévalence du VIH/SIDA.

Le Gouvernement a, par ailleurs, décrété la gratuité des frais de scolarité au primaire, renforcé les campagnes intégrées de vaccination, de distribution des moustiquaires imprégnées, et accentué les campagnes de sensibilisation sur le VIH/SIDA et la prise en charge des personnes vivant avec le VIH.

La bonne gestion de catastrophes naturelles depuis 2007 et la prompt organisation des secours d'urgence et la meilleure prise en charge et le suivi des sinistrés après les inondations sont des exemples qui démontrent à suffisance que le soutien politique est un gage de succès dans l'atteinte des objectifs de développement. On peut également relever des efforts pour faciliter l'accès à l'eau potable, l'alphabétisation et la santé et aussi dans la lutte contre les changements climatiques.

En 2010, le Gouvernement a décidé de rendre la césarienne gratuite au Togo. En septembre 2010, la Campagne pour l'Accélération de la Réduction de la Mortalité Maternelle, Néonatale et Infantile en Afrique (CARMMA) a été lancée avec pour thème : « aucune femme ne doit mourir en donnant la vie ». Cette initiative vise à accélérer la disponibilité et l'utilisation des services de santé maternelle et infantile de qualité afin de réduire les taux de mortalité chez les femmes pendant la grossesse, pendant ou après l'accouchement et chez les nouveau-nés.

Par rapport au développement durable, l'engagement politique est attendu dans l'importance qu'il accorde à la Stratégie Nationale de Développement Durable (SNDD), dans la planification du développement du pays et dans le soutien qu'il porte au mécanisme de coordination du développement durable.

Les priorités du Gouvernement pour accélérer le progrès vers le développement durable pour les dix prochaines années transparaissent dans le DSRP et dans les quatre axes stratégiques de la Stratégie Nationale de Développement Durable (SNDD) dont l'horizon est 2030. Il s'agit de :

- la consolidation de la relance économique et la promotion des modes de production et de consommation durables ;
- la redynamisation du développement des secteurs sociaux et la promotion des principes d'équité sociale ;
- l'amélioration de la gouvernance environnementale et la gestion durable des ressources naturelles ;
- l'éducation et renforcement des compétences pour le développement durable.

Par ailleurs le Gouvernement met en place un cadre d'accélération spécifique à chacun des OMD dans lequel il est constaté un retard par rapport à 2015.

L'appui des partenaires techniques et financiers est attendu par le Togo afin d'accompagner son effort pour le développement durable. Cet appui peut être matérialisé par le renforcement des capacités en matière d'orientation des actions intégrées visant à réduire la pression anthropique sur les ressources naturelles ; le développement des compétences à différents niveaux et dans tous les secteurs et l'accroissement de l'aide vers le développement d'une économie verte. Le pays compte saisir toutes les possibilités qu'offre le développement durable. A ce titre, les pays développés pourront faire progresser l'Aide Publique au Développement (APD) de manière à atteindre les 0,70 % de leur Produit Intérieur Brut (PIB) tel que recommandé par les sommets mondiaux. Il est opportun de trouver des mécanismes souples permettant un réinvestissement des annulations de dettes dans les secteurs de l'environnement et du socioculturel de manière à équilibrer les allocations budgétaires dans les pays en développement.

Compte tenu de la notion large que revêt le développement durable, un effort doit être fait pour impliquer l'ensemble des partenaires dans un mécanisme de concertation pour la mise en œuvre des actions ayant des répercussions directes sur le développement durable. Ceci peut devenir possible avec la mise en œuvre de la stratégie nationale du développement durable.

L'arbitrage entre les trois piliers du développement durable est très difficile vu le contexte socioéconomique du pays qui sort de plus de quinze ans d'une crise sociopolitique (avec une suspension de la coopération avec les partenaires qui n'a repris véritablement qu' en 2008) qui a complètement délabré les infrastructures de production et plongée dans la pauvreté 61,7% de la population (QUIBB, 2006).

On peut globalement retenir que pour la période 2009-2011, le programme d'actions prioritaires du DSRP a mis l'accent sur les secteurs suivants : agriculture, infrastructure, santé, éducation et eau. Certains acteurs pensent également que

l'énergie et l'éducation peuvent faire partie des priorités du Gouvernement pour la décennie à venir.

La vision à long terme du Gouvernement est en cours de définition et il est attendu que le développement durable soit au centre des actions futures.

IV- BILAN DES PROGRES ACCOMPLIS ET PERSPECTIVES

4.1. Les indicateurs de performance

Les indicateurs de performance à utiliser dans le cadre du développement durable se situent à deux niveaux :

- les indicateurs de développement durable ;
- les indicateurs d'objectifs et de stratégies intégrées.

4.1.1. Indicateurs de développement durable

Au nombre des indicateurs permettant de renseigner le développement durable, on peut citer :

1. Indicateurs de Pauvreté (Indice de pauvreté, indice de Gini) ;
2. Indicateurs Compréhensifs (IDH, OMD) ;
3. Indicateurs Économiques (croissance économique, commerce) ;
4. Indicateurs Sociaux (Chômage, espérance de vie) ;
5. Indicateurs Environnement (Indice de Durabilité de l'Environnement (IDE), Empreinte écologique.) ;
6. Résultats de Sondages d'Opinion Publique.

4.1.2. Indicateurs d'objectifs et de stratégies intégrées

Les indicateurs d'objectifs et de stratégies intégrées sont :

1. Indicateurs de Résultats (corrélation entre les indicateurs de changement économique, social, et environnemental) ;
2. Indicateurs institutionnels (utilisation des stratégies intégrées, établissement de mécanismes de coordination) ;
3. Indicateurs d'engagement (fiscal ou autre soutien pour les programmes intégrés de développement durable)
4. Indicateurs liés à l'information (développement d'outils d'analyse et de d'évaluation, collection de données, investissement dans la recherche)

4.2. Les progrès

4.2.1. Soutenabilité environnementale

Au niveau de l'environnement, il a été noté une dégradation continue des ressources forestières. Cependant des efforts sont observés ces dix dernières années

en matière de reboisement et de protection des ressources forestières. En ce qui concerne l'accès à l'eau potable, le niveau est encore faible mais est passée d'un taux de déserte en milieu rural de 37,85% en 2009 à 39,67% en 2010. Le pourcentage de population disposant d'un système individuel d'assainissement est passé de 32% en 2009 à 34% en 2010. Le système d'assainissement est à renforcé car son manque constitue actuellement l'une des causes de nombreuses maladies infectieuses et parasitaires.

4.2.2. Equité sociale

Au niveau sectoriel, les constats suivants ont été relevés :

Sur le plan alimentaire, le Togo dégage annuellement depuis 2008 des excédents en productions céréalières. Les indices nutritionnels sont supérieurs aux seuils admis par l'OMS. Toutefois, la nutrition infantile demeure un défi : 20,5% des enfants de moins de 5 ans présentent en 2008 une insuffisance pondérale (rapport OMD, 2010).

Au niveau de l'éducation primaire, le taux de scolarisation net (87% en 2008) est l'un des meilleurs de la sous région ouest africaine. Ce niveau satisfaisant a été pendant longtemps le fruit de la forte implication des ménages dans le financement de l'école primaire avant que le Gouvernement n'introduise en 2008 la gratuité des frais scolaires. Malgré ces indicateurs quantitatifs louables, la performance a pâti du contexte économique difficile. C'est ainsi que le taux d'échec est encore élevé (22%), le taux d'achèvement du primaire (57%) est moyen, le taux d'encadrement en moyenne 50 élèves par enseignant est faible, le mobilier scolaire et un matériel pédagogique insuffisant, une formation des enseignants resté longtemps en-deçà des standards.

En matière d'équité et d'égalité genre, le pourcentage de femmes au Gouvernement est de 22,5% entre 2009 et 2010 (au-dessus de la cible fixée de 15%). Mais dans le secteur moderne non agricole, les femmes occupent très peu d'emplois. Elles exercent plus leurs talents dans le secteur informel et agricole où elles excellent dans la production agricole, la transformation et la commercialisation. En ce qui concerne la parité filles/garçons, elle est sur une tendance satisfaisante au niveau du primaire (0,95 en 2008) ; elle est par contre de 0,65 dans le premier cycle du secondaire et 0,31 dans le second cycle.

Dans le secteur de la santé, le taux de mortalité infantile (enfants moins de 1 an) et infanto-juvénile (enfants moins de 5 ans) quoiqu'encore élevé (car il est

respectivement de 78‰ et 123‰)⁴ s'est nettement amélioré ces dix dernières années surtout avec la mise en œuvre du CARMMA et de la subvention de la césarienne de 90%. Il en est de même pour le taux de mortalité maternelle (350 pour 100.000 naissances)⁵. Dans les domaines de la lutte contre le VIH, le paludisme et la tuberculose, des résultats intéressants ont été obtenus grâce aux efforts déployés par le Gouvernement avec l'appui de la communauté internationale. C'est ainsi que la prévalence du VIH a été stabilisée et la prise en charge des personnes malades s'est beaucoup améliorée avec l'introduction de la gratuité des antirétroviraux (ARV). Des progrès ont été réalisés dans la lutte contre le paludisme qui demeure la première cause de mortalité dans les formations sanitaires. Le système de santé demeure cependant fragile et contraint par les problèmes de pauvreté d'une partie de la population et nécessite le renforcement des efforts en matière de consultations prénatales et d'accouchements assistés par du personnel qualifié.

Le rapport «Que faut-il faire pour atteindre les OMD? Une évaluation internationale» préparé par le PNUD en 2010 a relevé le succès de la campagne intégrée de vaccination, de distribution des moustiquaires imprégnées, de suppléments en vitamine A et de traitement des parasitoses. Par ailleurs, le rapport 2010 de «Overseas Development Institute» (ODI) et de «Millennium Campaign» des Nations-Unies a classé le Togo parmi les vingt pays du monde qui ont réalisé des progrès notables dans certains OMD, notamment la réduction de la mortalité infantile, l'amélioration de la santé maternelle et la baisse de la prévalence du VIH/SIDA. Telles sont des avancées qu'il faut maintenant consolider et élargir vers les autres objectifs.

4.2.3. Viabilité économique

Le Togo a connu une longue crise socio-politique laquelle a entraîné la détérioration de la situation économique qui a été exacerbée par la réduction de l'aide publique au développement (APD) qui est passé de 212 millions de US \$ en 1990 à 81 millions US \$ en 2005. Les principaux piliers de l'économie (phosphate, coton, Port...) ont fortement décliné. Les conséquences sur la situation sociale ont été très lourdes. En effet, le rapport mondial sur le développement humain (RMDH) de 2011 évalue à **0,435** le niveau de l'IDH du Togo, soit une augmentation de 0,02% par rapport au niveau de 2010, le classant ainsi au 162^{ème} rang sur 187. C'est ainsi que le pays, qui avait dans les années 70 et 80 un niveau de développement humain largement au dessus de la moyenne des pays africains au Sud du Sahara, se situe maintenant dans la moyenne continentale. Ce recul résulte,

⁴ Enquête MICS 4

⁵ Analyse de la situation du secteur de la santé, 2011

entre autres, du fort désinvestissement dans tous les secteurs notamment l'éducation, la santé, l'agriculture et les infrastructures économiques et sociales.

Depuis 2006, le Gouvernement a lancé d'importantes réformes politiques et économiques qui ont permis de restaurer la confiance des investisseurs et de renouer la coopération avec les principaux partenaires, en particulier le FMI et la Banque Mondiale. La mise en œuvre réussie des réformes dans le cadre de la Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et la Croissance du FMI a permis d'atteindre le point de décision de l'initiative PPTE/IADM en novembre 2008. Ces réformes, qui se sont poursuivies ont conduit à l'atteinte du point d'achèvement de l'initiative PPTE/IADM en décembre 2010.

Pour relever les défis susmentionnés, le Gouvernement, en s'appuyant sur les orientations de sa Stratégie de Développement à Long Terme Basée sur les OMD, a préparé des politiques sectorielles (agriculture, éducation primaire, santé, eau potable) prenant en compte des interventions compatibles avec les besoins nécessaires à la réalisation d'ici 2015 des OMD au Togo.

4.3. Facteurs de Succès

Les facteurs ayant favorisé les progrès accomplis au Togo en matière de développement durable sont :

1. investissement dans la capacité technique et institutionnelle ;
2. participation du public (ONG, secteur Privé, OSC) ;
3. soutien financier de ressources internationales ;
4. utilisation de stratégies intégrées ;
5. croissance économique généralisée ou prospérité.

Le Togo utilise un cadre intégré de planification de son développement qui est le Document de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP-C) et un cadre récent d'orientation de la prise de décision pour le développement durable dénommé Stratégie Nationale de Développement Durable (SNDD).

Le DSRP-C couvre la période 2009-2011 et est mis en œuvre à travers le Programme d'Actions Prioritaires (PAP), base de la programmation budgétaire de l'Etat. Cette stratégie tourne autour de quatre piliers stratégiques que sont : (i) le renforcement de la gouvernance ; (ii) la consolidation des bases d'une croissance forte et durable ; (iii) le développement du capital humain ; et (iv) le développement à la base et la réduction des déséquilibres régionaux. Ces différents piliers intègrent, de manière transversale, les préoccupations liées à l'environnement, au sida, au genre et aux droits humains.

S'agissant des leçons tirées du processus DSRP, rappelons que le processus du DSRP qui a abouti à l'adoption d'une Stratégie Intérimaire de Réduction de la Pauvreté en 2008, a contribué à impulser des réformes et à conclure des programmes financiers avec les institutions financières internationales qui ont permis au pays d'atteindre le point de décision de l'Initiative en faveur des Pays Pauvres Très Endettés (I-PPTE) en novembre 2008.

A la suite d'un processus largement participatif regroupant tous les acteurs du développement national, le Gouvernement a adopté en juin 2009, le Document Complet de Stratégie de Réduction de la pauvreté (DSRP-C) qui constitue dès lors le fondement de toutes les actions de développement de l'Etat et de ses partenaires dans le cadre de l'alignement de l'intervention de ces derniers sur les priorités nationales.

Conformément aux exigences du suivi-évaluation de la stratégie de réduction de la pauvreté, il est élaboré chaque année, un rapport d'avancement pour évaluer la mise en œuvre du DSRP. Ce rapport sert de document de base pour la revue annuelle de la stratégie. Ainsi, deux rapports annuels d'avancement ont été réalisés pour apprécier les résultats de la mise en œuvre du DSRP en 2008 et 2009. Un rapport spécial de mise en œuvre du DSRP couvrant la période de juillet 2009 à juin 2010 a également été élaboré pour l'atteinte du point d'achèvement de l'I-PPTE.

Grâce à la mise en œuvre satisfaisante de la stratégie complète de réduction de la pauvreté et des avancées réalisées dans la mise en œuvre des réformes engagées par le Gouvernement, le Togo a atteint le point d'achèvement de l'I-PPTE en décembre 2010, avec pour bénéfice, une annulation de 82% de la dette extérieure du pays et par ricochet une amélioration de la soutenabilité de l'endettement extérieur.

Les rapports 2008, 2009, 2010 et le rapport spécial I-PPTE d'avancement du DSRP indiquent que des progrès non négligeables sont réalisés même si la non disponibilité de certains indicateurs et l'absence du dispositif institutionnel de mise en œuvre du DSRP restent des contraintes majeures à relever pour mieux apprécier les progrès réalisés et assurer une mise en œuvre plus efficiente de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté (SRP).

Le DSRP et la SNDD sont de solides exemples de participation du public. Dans les deux cas le public est consulté depuis les études diagnostiques de l'élaboration desdits documents jusqu'au suivi de la mise en œuvre en passant par la priorisation des actions surtout en ce qui concerne le DSRP. Le processus de priorisation comme les autres étapes importantes se font par les représentants de tous les

acteurs du public, du privé et de la société civile. Les cadres de consultation et de participation du public en ce qui concerne particulièrement la stratégie nationale de développement durable se sont délocalisés au niveau régional pour une meilleure prise en compte des préoccupations des populations au niveau décentralisé et local.

Indéniablement l'assistance technique et financière du système des Nations Unies et des autres partenaires est un facteur clé des progrès réalisés dans certains secteurs importants du développement durable. En effet, le Gouvernement du Togo, en collaboration avec ses partenaires, est totalement engagé dans la réalisation des objectifs du millénaire pour le développement (OMD). C'est ainsi qu'il a pris un certain nombre d'initiatives parmi lesquelles: la préparation de la Stratégie Nationale de Développement à long terme axée sur les OMD (SND/OMD), l'adoption du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté aligné sur les OMD (DSRP) et la publication régulière de rapports de suivi sur les OMD.

4.4. Contraintes et défis

Les principales barrières à la mise en œuvre des actions en faveur du développement durable sont :

1. une croissance ralentie;
2. soutien international inadéquat ou imprévisible ;
3. crises internationales (financière, énergétique, alimentaire);
4. coordination inadéquate entre ministères;
5. manque de données;
6. faible priorité politique pour les prises de décisions intégrées;
7. sensibilisation ou engagement du public inadéquat;
8. inondations et changements climatiques ;
9. lenteur dans le processus de décentralisation ;
10. non maîtrise de l'eau.

Les différentes barrières identifiées peuvent être classées en deux catégories: celles qui dépendent de l'autorité locale et celles qui dépendent du contexte international. Les solutions pour lever les barrières au niveau du pays sont déjà répertoriées par la stratégie complète de réduction de la pauvreté et connaissent déjà un début de mise en œuvre. Ce qui ralentit les efforts du Gouvernement, c'est la faiblesse des moyens de financements et la recrudescence des phénomènes climatiques extrêmes tels que les inondations et la désertification. Même là aussi, le pays dispose déjà d'outils de planification pour venir à bout de ces calamités parmi lesquelles on peut citer: la Stratégie Nationale de Réduction des Risques de Catastrophes (2009), la stratégie nationale de mise en œuvre de la Convention- Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

Les solutions aux barrières internationales sont à prendre au niveau international. Elles sont relatives à l'importance et aux mécanismes d'allocation de l'aide publique au développement, aux accords commerciaux et aux réformes à apporter au système économique libéral.

Les principales difficultés rencontrées dans la promotion de la planification et de prise de décision intégrées sont:

- le chevauchement des missions et attributions de certains départements ministériels;
- la faiblesse dans la synergie des actions;
- le manque de données et la faiblesse de la circulation du peu d'information disponible.

Les actions nouvelles pour promouvoir des actions volontaires et des partenariats pourraient être la production des données au niveau de chaque secteur et leur large diffusion. La création de site web au niveau de chaque secteur (pas ministère) serait un bon début.

Du côté du secteur privé et des organisations de la société civile, des stratégies de renforcement de capacité et de sensibilisation en matière de responsabilité sociétale des organisations (RSO), de responsabilité sociétale des entreprises (RSE) et de promotion de la norme ISO 26000 auxquelles on associerait le recours à la fiscalité et aux instruments économiques pour promouvoir l'innovation et les investissements verts, pourraient également encourager des actions volontaires et des partenariats effectifs.

4.5. Risques

La phase de transition vers la convergence des trois piliers du développement durable pourrait s'avérer onéreuse, allant éventuellement à l'encontre des priorités institutionnelles qui exigent la résolution de problèmes de développement plus urgents et pressants et des objectifs de réduction de la pauvreté à court terme. Les conversions des modes de productions et de consommations pourraient engendrer des surcoûts de conversions et le chômage dans les secteurs non durables. Le risque le plus important reste la crainte du ralentissement de la croissance économique à court terme.

V- DEFIS EMERGENTS

Loin d'avoir une liste exhaustive des "nouveaux défis émergents", nous pouvons retenir les éléments suivants :

- changements climatiques ;

- pénurie d'eau et déforestation ;
- démographie galopante ;
- crise financière dans les pays développés et son impact sur les marchés financiers mondiaux, ainsi que par la récession mondiale ;
- progrès limités par rapport aux OMD ;
- crise énergétique ;
- inefficacité des modes de production et de consommation,
- coût élevé de la communication,
- autosuffisance alimentaire.

Tous les pays font face à ces défis, mais leur capacité à faire face aux risques et aux chocs inhérents à ceux-ci diffèrent largement. Les défis ont été exacerbés dans les pays en développement par la pauvreté, la compétition pour les ressources rares, le rythme rapide de l'exode rural, et les défis concomitants à fournir de la nourriture, des infrastructures et à accéder à des services de santé de base, d'eau et d'énergie.

Le défi du développement durable posé par les changements climatiques illustre bien l'importance d'une réponse coordonnée et globale de la part de la communauté internationale.

5.1. Les principaux défis

Les nouveaux défis émergents qui risquent d'avoir un impact important sur les perspectives de développement durable au Togo :

1. Changements climatiques;
2. Catastrophes naturelles (inondations, désertification, érosion côtière);
3. Crise énergétique;
4. Crise financière.

5.2. Mécanismes mis en place pour faire face aux défis

Pour faire face aux effets néfastes des changements climatiques, le Togo a élaboré sa Stratégie Nationale de Mise en Œuvre de la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques. Celle-ci envisage la gestion rationnelle des ressources énergétiques, la gestion durable des ressources naturelles dans un contexte de changement d'affectation des terres et de la foresterie, l'amélioration du système de production agricole et animale, l'amélioration de la gestion des déchets ménagers et industriels, l'amélioration de la communication et de l'éducation pour un changement de comportement, la valorisation des opportunités qu'offre le

protocole de Kyoto et le développement de la coopération sous-régionale en matière d'atténuation des GES.

Parallèlement, le Togo a soumis en septembre 2009 son Plan d'Action National d'Adaptation aux changements climatiques. Ce document a identifié sept projets prioritaires dans les secteurs de l'Agriculture et des Ressources en Eau, actions immédiates et urgentes à mettre en œuvre pour réduire la vulnérabilité des populations les plus pauvres.

En ce qui concerne les risques de catastrophes, tirant leçon de la gestion des inondations de 2007 et 2008, le Gouvernement s'est doté: d'une stratégie nationale de réduction des risques de catastrophes, d'un système d'alerte précoce multirisques et d'un cadre institutionnel de prévention et de gestion des catastrophes. Une cartographie des zones à risque, et des études sur les nouvelles tendances climatiques et des risques associés a été réalisée. A la lumière des conclusions de ces études et au regard de l'état de vulnérabilité du pays, le Togo se mobilise à travers les acteurs du Plan d'organisation des secours (ORSEC) pour le renforcement des capacités de préparation et de réponse (secours d'urgence) aux catastrophes. Le soutien de la communauté internationale est attendu dans le domaine de la gestion des catastrophes et de la sécurité alimentaire. Les autres domaines nécessitent un soutien plus renforcé de la communauté internationale.

Dans le cadre de la préparation d'une réponse plus structurée et mieux coordonnée, il est mis en place un Plan de contingence national qui est un outil de gestion participative, de prévision d'événements imminents. En outre, les capacités opérationnelles des structures de secours (dont la Caserne des sapeurs pompiers) sont en train d'être renforcées en équipements spécialisés, ainsi que celles de la Direction Générale de la Météorologie Nationale afin d'améliorer la qualité des prévisions météorologiques. Enfin, un Fonds national d'appui aux urgences et calamités naturelles sera mis en place pour la prise en charge des victimes des crises et catastrophes.

Un processus d'élaboration d'un cadre d'investissement dans le secteur agricole appuyé par les Commissions de l'Union Africaine (NEPAD) et de la CEDEAO a abouti en 2010 à la formulation du programme national d'investissement et de sécurité alimentaire (PNIASA). Ce programme fédère tous les projets du secteur agricole et vise une croissance annuelle d'au moins 6% jusqu'à l'horizon 2015, en vue de réduire la pauvreté et l'insécurité alimentaire. Ce programme, structuré en cinq sous-programmes, vise à assurer la sécurité alimentaire de toutes les couches de la population au plan national et sans aucune discrimination.

En matière de sécurisation de l'approvisionnement en énergie, le Togo doit encore faire des efforts. Excepté le sous-secteur des énergies traditionnelles où le Togo

jouit encore d'une autonomie précaire, le pays dépend de l'extérieur pour l'approvisionnement, tant en énergies fossiles qu'en énergie électrique, pour satisfaire une demande intérieure en constante augmentation. C'est la raison pour laquelle, au delà des solutions de court terme telle que l'installation de la centrale thermique Contour Global pour une fourniture d'énergie électrique d'une capacité de 100 mégawatts, le Gouvernement s'est lancé dans l'élaboration de sa politique énergétique et de sa politique en matière d'énergie renouvelable.

Enfin, concernant le risque de crise financière, le Togo a entrepris des réformes profondes. Ces réformes visent l'assainissement du portefeuille compromis des banques à capitaux publics, la cession des parts de l'Etat dans ces établissements pour ne garder que des participations minoritaires, et le renforcement de la surveillance bancaire. Aussi, une opération de titrisation a-t-elle été engagée et permet aux banques concernées, de retrouver une situation de fonds propres effectifs nécessaires pour respecter la norme de 8% du ratio de couverture des risques et par conséquent, leur ouvrir la possibilité d'accéder au refinancement de la Banque Centrale. Par ailleurs, l'autorisation du Conseil d'Administration de la BCEAO est accordée pour que les titres émis soient admis au refinancement de l'Institut d'émission. De plus, une étude sera réalisée pour la mise en place d'une structure ou d'un mécanisme de recouvrement des créances compromises rachetées par l'Etat.

En matière de privatisation des banques publiques, il sera lancé un appel à la concurrence en vue de sélectionner des partenaires de référence capables d'apporter les capitaux nécessaires pour répondre aux nouvelles normes en matière de capital minimum ainsi qu'une technologie bancaire de première main aux établissements.

Sur le plan du renforcement de la surveillance bancaire, l'objectif visé est d'amener les établissements de crédits à respecter les normes prudentielles de l'UEMOA et à se préparer à s'adapter à la réforme envisagée de la réglementation bancaire. Dans cette optique, les banques publiques seront dotées de mécanismes de gouvernance basés sur des procédures bien définies et produisant notamment des données fiables.

Au titre des nouveaux défis à mettre en exergue à la conférence des Nations Unies sur le développement durable, on peut citer:

- la sécurité alimentaire ;
- l'agriculture durable ;
- les changements climatiques ;

- les crises financières ;
- les crises alimentaires ;
- la désertification ;
- les crises énergétiques et accès à une énergie propre ;
- accès à l'eau potable ;
- ville/urbanisation et gestion des déchets ;
- consommation et production durable ;
- transfert de technologies propres ;
- la protection du patrimoine culturel traditionnel des peuples ;
- la responsabilité sociétale des entreprises (RSE), basée sur la norme ISO 26 000.

5.3. Facteurs de succès

Les facteurs de succès dans la promotion du développement durable dans les pays du Sud en général et au Togo en particulier sont essentiellement :

1. Ressources financières adéquates ;
2. Forts leaderships Gouvernementaux ;
3. Investissement dans les infrastructures nécessaires ;
4. Rapidité et cohérence du soutien international ;
5. Programmes Gouvernementaux dédiés ;
6. Coopération Sud-Sud ;
7. Coopération régionale ;
8. Alphabétisation et sensibilisation auprès de la population ;
9. Systèmes de communications effectives ;
10. Disponibilité des données et des capacités techniques ;
11. Leadership des organisations internationales.

Un certain nombre d'outils de planification sont définis pour faire face à ces nouveaux défis. Les investissements conséquents dans la recherche-développement et l'intégration ou la modification des curricula de l'éducation et de la formation professionnelle en faveur du développement durable appuieront les innovations et la production de nouvelles connaissances qui peuvent impulser les changements nécessaires dans les modes de consommations et de productions.

Le soutien international, pour être efficace doit s'aligner sur les priorités nationales définies dans le Programme d' Actions Prioritaires qui découle de la stratégie nationale de réduction de la pauvreté. L'aide au développement doit être conséquente, prévisible et respecter la déclaration de Paris.

S'agissant des transferts de technologie, la Deuxième Communication sur les Changements climatiques a identifié les principaux besoins du pays en la matière. Les efforts des partenaires du Togo devront être orientés vers l'atteinte de ces priorités en besoins de technologie.

Les risques des défis émergents sur les pauvres peuvent être prévenus par :

- des mesures appropriées d'adaptation ou de prévention du risque ;
- la promotion de la souveraineté alimentaire ;
- la promotion de l'auto-emploi ;
- la réduction de la dépendance vis-à-vis de l'exportation et de l'importation.

VI- ECONOMIE VERTE DANS LE CONTEXTE DE L'ERADICATION DE LA PAUVRETE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Le concept de l'économie verte est un des quelques concepts étroitement liés qui ont émergé ces dernières années pour renforcer la convergence entre les trois piliers du développement durable. Bien que l'idée présente un certain intérêt intrinsèque, des questions ont été soulevées concernant sa clarté conceptuelle, sa définition précise, et ses implications pour les objectifs économiques et sociaux clés.

Une question spécifique se rapporte à la différence entre le concept idéal "d'économie verte et les implications à court et moyen termes de la "transition vers une économie verte".

Dans la littérature, la plupart des textes invoque le terme dans le but de tracer le contour des éléments et actions qui seraient normalement décrits comme "écologisation de l'économie". L'objectif étant donc de chercher à réunir sous une seule enseigne une vaste gamme de politiques économiques reliées à l'atteinte du développement durable.

6.1. L'économie verte dans le contexte du Togo

La notion d'économie verte est encore récente au Togo et un débat national spécifique sur cette question n'est pas encore engagé. Toutefois, le Togo en tant que membre de plusieurs organisations sous-régionales et régionales s'aligne sur les positions des pays africains sur la question. En effet, la troisième Conférence ministérielle africaine sur le financement du développement (mai 2009), la session de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement (CMAE) de juin 2010, la première Conférence panafricaine sur la biodiversité (septembre 2010), le septième Forum pour le développement de l'Afrique (octobre 2010) et, plus récemment, la 18^e session ordinaire du Conseil exécutif de l'Union africaine (janvier 2011) ont permis aux états d'Afrique d'avoir une position commune sur l'économie verte.

6.2. Politiques utiles pour promouvoir une économie verte

Au prime abord, il est urgent d'élaborer des politiques ou stratégies permettant de lancer le processus de transition vers l'économie verte et d'y faire participer des acteurs clefs et des personnages influents, de sorte qu'à la longue, les avantages l'emportent sur les coûts de transition que provoque à court terme la transformation de tout système socioéconomique. Les politiques doivent être opportunes et inclure des outils de transformation (mesures fiscales, investissements publics et privés, règles de passation des marchés, règles commerciales, recherche développement entre autres). Il devrait aussi y avoir des politiques sectorielles spécifiques, notamment pour les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique, l'agriculture durable, le tourisme durable, le développement industriel, l'exploitation des mines et des forêts, la gestion des déchets, et les transports publics.

De façon transversale, pour accompagner la transition de l'économie nationale vers l'économie verte et réduire la pauvreté afin de remplir les objectifs de développement durable, il faudra investir largement dans le renforcement des capacités de tous les acteurs pertinents (institutions Gouvernementales, secteur privé et experts), moderniser et affermir les institutions et fournir une aide financière ciblée.

6.1.1. Les politiques énergétiques

L'énergie et l'accès à l'énergie sont indispensables aux économies en développement comme celle du Togo. Si le pays est doté d'un vaste potentiel en matière d'énergies renouvelables (solaire, hydroélectrique et éolienne), La longue absence de politique énergétique a contribué aux difficultés d'investissements relatifs aux infrastructures énergétiques. Cette situation offre d'importants tremplins pour la promotion de l'énergie verte et de réduction des pressions sur les ressources forestières (la biomasse énergie représente près de 70 à 80% du bilan énergétique national et la troisième cause de la déforestation au Togo). Les énergies renouvelables doivent jouer un rôle important dans une stratégie d'élimination de la pauvreté énergétique. Les possibilités d'améliorer l'efficacité énergétique sont également très importantes, tant au niveau de la production, de la distribution que de l'utilisation finale. L'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables, peuvent créer des emplois supplémentaires tout en fournissant une énergie concurrentielle.

6.1.2. La politique agricole

L'importance de l'agriculture dans l'économie togolaise n'est plus à démontrer. Elle représente plus de 30% du PIB et emploie plus de 70% d'une population en constante expansion.

Une transformation structurelle du secteur agricole est nécessaire pour augmenter la productivité et la valeur ajoutée. Elle doit s'accompagner de politiques de diversification économique qui mettent en lumière les liens et les relations de dépendance intersectoriels dans le cadre d'une approche intégrée. Cependant, toutes les incidences de cette transformation structurelle doivent être prises en considération, par exemple les effets négatifs potentiels de la concession de grandes surfaces agricoles à des sociétés étrangères, les impacts environnementaux et sociaux, etc.

6.1.3. La Politique forestière

La politique forestière doit davantage mettre à profit les nouveaux types d'opportunités que peuvent offrir les forêts, notamment celles liées aux marchés carbonés, au maintien de la quantité et de la qualité de l'eau, à la fourniture de moyens de subsistance et à la génération de recettes locales. La gestion des forêts par les communautés a pour avantage de créer des emplois, générer des revenus et d'assurer une production durable de bois d'œuvre. Le ralentissement de la déforestation et l'augmentation du reboisement restent de mise du point de vue économique et sont favorables à l'agriculture et aux moyens d'existence des populations rurales. La mise en défens d'au moins 10% du territoire au titre des aires protégées contribue à la conservation de la biodiversité, à l'amélioration des conditions d'existence des populations rurales à travers la création d'emploi, le développement du tourisme durable

6.1.4. Politique minière

La politique minière doit se tourner davantage vers la transformation locale pour plus de valeur ajoutée à l'économie nationale. Elle doit être plus regardante sur les questions de protection de l'environnement et la défense des intérêts des populations riveraines.

6.1.5. La politique touristique

Le tourisme est confronté à une multitude de défis liés à la durabilité, tels que l'énergie, les émissions de gaz à effet de serre, la consommation d'eau, la dégradation des sites et la gestion des déchets. Le nouveau concept « tourisme

durable consiste à répondre aux besoins des touristes et à ceux des communautés d'accueil tout en protégeant l'environnement et en développant des opportunités pour le futur. C'est pourquoi se fondant sur les avantages comparatifs qu'offrent la biodiversité et la diversité des expressions culturelles du Togo, la Politique Nationale du Tourisme a pour vision la promotion d'un tourisme diversifié, respectueux de l'environnement, de la qualité de la vie et des cultures, garant de la croissance économique.

6.3. Impacts sociaux probables

Pour le moment, le Togo ne dispose pas de politique spécifique liée à l'économie verte. Cependant, le cadre institutionnel existant en matière du développement durable peut concourir à cette économie verte.

6.4. Bénéfices à tirer de la mise en œuvre d'une stratégie nationale pour l'économie verte

Une stratégie nationale pour l'économie verte pourra entraîner la viabilité du milieu naturel et créer les conditions pour le mieux être de la population. Les principaux bénéfices qui peuvent en découler sont:

- le renforcement et l'amélioration du capital naturel ;
- l'optimisation des bénéfices économiques ;
- la promotion de l'emploi ;
- l'augmentation du pouvoir d'achat ;
- la réduction de la pauvreté ;
- la réduction au minimum des inégalités sociales et du gaspillage des ressources.

6.5. Secteurs économiques les plus importants pour construire une économie verte

Les secteurs économiques les plus importants pour construire une économie verte au Togo sont : l'énergie (énergies renouvelables et efficacité énergétique), l'agriculture, les transports, le tourisme, les ressources en eau, les biens et services environnementaux, la foresterie, la pêche, les ressources minérales, les industries manufacturières et la gestion des déchets y compris leur recyclage

6.5.1. Facteurs de succès

Au rang des politiques efficaces sur l'économie verte on peut citer: les politiques de promotion des énergies renouvelables, d'efficacité énergétique, la politique de gestion durable des forêts, la politique d'assainissement et d'hygiène du milieu, la gestion et recyclage des déchets.

Ces différentes politiques ne sont pour la plupart qu'à leur phase de démarrage au Togo et les résultats sur l'éradication de la pauvreté ne sont pas encore perceptibles.

L'économie verte n'est qu'à ses débuts. Elle ne jouit pas encore d'un soutien fort des politiques, de la société civile ou du secteur privé.

Enfin, pour l'instant, aucune action n'a été prouvée efficace dans la construction d'un engagement politique et populaire pour les mesures liées à l'économie verte.

6.5.2. Les Défis

Il n'existe pas encore au Togo des études pour identifier les facteurs de succès, défis ou risques associés aux politiques liées à l'économie verte.

Le résultat clé que la planète toute entière doit attendre de la conférence de Rio+20 par rapport à l'économie verte dans un contexte d'éradication de la pauvreté et du développement durable est un engagement politique au plus haut niveau de tous les pays du monde et le respect par les pays développés de leurs engagements.

6.5.3. Risques

Les relations entre les politiques liées à l'économie verte et les autres politiques ou domaines politiques sont pour la plupart divergentes dans leurs objectifs et dans leurs stratégies de mise en œuvre. La principale mesure prise par le Gouvernement pour y faire face est l'élaboration participative de la Stratégie Nationale de Développement Durable (SNDD) et la mise en place de la Commission Nationale de Développement Durable pour orienter les politiques sectorielles vers l'intégration des trois piliers du développement durable.

VII- CADRE INSTITUTIONNEL DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Au niveau international, la CNUDD a permis l'établissement de trois principales structures institutionnelles: la Commission du Développement Durable (CDD), le Comité Inter-Agence de Coordination du Développement Durable (IACSD) pour la coordination au sein du système de l'ONU, et le Conseil Consultatif de Haut Niveau pour le Développement Durable (HLB) pour l'orientation intellectuelle. La CDD reste toutefois la principale institution décisionnelle sur la question du développement durable au sein du système des Nations-Unies, les deux autres structures ayant été abandonnées.

Depuis Rio, plusieurs corps des Nations-Unies et des organisations internationales ont accompli leur travail en se basant sur les principes du développement durable,

qui est mentionné dans le Document final du Sommet Mondial de 2005 (Résolution Assemblée Générale A/RES/06/1) comme “un élément-clé du cadre général des activités des Nations-Unies”.

Aux niveaux nationaux, certains pays ont mis en place des Conseils Nationaux de Développement Durable, au Togo en particulier, la grande innovation fut la création de la Commission Nationale de Développement Durable (CNDD) par la loi n°2008-005 du 30 mai 2008 portant loi cadre sur l’environnement. Le Togo vient de faire un grand pas en adoptant la Stratégie Nationale de Développement Durable. Pour l’instant tous les acteurs attendent que ces cadres institutionnel et stratégique deviennent opérationnels.

Aux niveaux locaux, il a été créé les commissions locales de développement durable, des Agendas 21 locaux ont été développés par certaines communautés locales et certaines municipalités urbaines, et ici encore, il est nécessaire de tirer des leçons de cette expérience. Les commissions locales ont été créées mais ne sont pas encore opérationnelles.

7.1. Expériences

Le Code de l’environnement adopté par le Togo en 1988 et qui a été remplacé en 2008 par la loi-cadre sur l’environnement avait créé la Commission Interministérielle sur le Développement Durable (CIDD). Cette commission a été particulièrement active dans le cadre de la préparation technique du Togo lors du processus d’élaboration de la SNDD. La loi-cadre sur l’environnement a créé la Commission Nationale de Développement Durable qui va jouer le rôle de la CIDD et aller au-delà. Pour l’opérationnalisation de la CNDD, il apparaît nécessaire de renforcer les institutions existantes et d’améliorer la coordination entre les institutions existantes.

L’état actuel de la gouvernance internationale du développement durable a montré ses limites dans la mise en œuvre des engagements internationaux en la matière. Principalement, les engagements environnementaux n’ont pas été suffisamment mis en œuvre à tous les niveaux à cause notamment de la faiblesse des institutions en charge de la coordination et la gouvernance de l’environnement ainsi que des ressources financières et humaines mises à leur disposition.

Par la décision de l’Union Africaine lors de sa septième session ordinaire tenue à Malabo du 30 juin au 1^{er} juillet 2011, l’Assemblée a reconnu que les structures actuelles des institutions n’ont pas répondu pleinement aux besoins de l’Afrique en matière d’environnement, de développement durable et de changement climatique. Le Togo estime nécessaire de renforcer, de consolider et de transformer le Programme des Nations Unies pour l’Environnement (PNUE) en une institution internationale spécialisée de l’environnement, basée à Nairobi, au Kenya.

7.2. Synergies efficaces entre le CDD et les autres instruments et processus intergouvernementaux existants

Le cadre institutionnel actuel n'assure pas assez les synergies efficaces entre les différents acteurs du développement durable.

La coordination et les synergies sont faibles entre les différentes agences et les organisations du développement durable.

Le Togo dispose d'une commission nationale de développement durable (CNDD). Active, celle-ci va jouer le rôle de comité multisectoriel dans le cadre de l'élaboration et la validation du rapport national qui sera versé au secrétariat de la CNUDD comme contribution du Togo au processus de préparation de Rio +20.

Le Gouvernement national a signé ou ratifié les principaux accords multilatéraux sur l'environnement, élaboré des stratégies, plans et programmes de leur mise en œuvre, élaboré une stratégie Nationale de Développement Durable, créé une commission nationale et des commissions locales de développement durables et institué les évaluations environnementales préalables à tous projets ou programme de développement.

Les moyens les plus efficaces pour renforcer la participation des groupes majeurs sont les ateliers de formations et de sensibilisations à leur intention.

7.3. Défis

Au nombre des grands défis aux institutions internationales chargées de promouvoir le développement durable on peut citer : la non compréhension par les différentes parties prenantes du concept de développement durable, la faiblesse/l'insuffisance de ressources financières.

Les défis majeurs des institutions nationales :

- les conflits de compétences entre les départements ministériels ;
- la faible volonté politique.

7.4. Risques

La conférence de Rio+20 devrait rechercher la coordination et la synergie d'action dans le système de gouvernance internationale du développement durable. Plus spécifiquement dans le pilier environnemental du développement durable, la CNUDD devrait créer une institution spécialisée chargée de coordonner tous les AME. Le PNUE renforcé pourrait être cette institution.

CONCLUSION

Depuis la Conférence de Rio en 1992, le Togo a entrepris des réformes afin de s'engager véritablement sur la voie du développement durable. Le bilan de vingt ans d'efforts de mise en œuvre de l'agenda 21 montre une volonté politique manifeste,

bien que un peu tardive, qui se traduit petit à petit par l'adoption des stratégies intégrées de lutte contre la pauvreté, de consolidation de la relance économique et de développement durable et de création de cadres institutionnels de concertation et de coordination notamment la CNDD. Toutefois beaucoup reste encore à faire dans tous les secteurs et au niveau de tous les acteurs et surtout concernant l'effectivité des engagements politiques et de la mobilisation des ressources financières pour atteindre des résultats satisfaisants. Le Togo devra dans l'immédiat rendre fonctionnels la CNDD et son Secrétariat permanent puis promouvoir à moyen terme l'adoption des agendas locaux au niveau des communautés locales et des municipalités et rendre opérationnelles les Commissions locales de Développement Durable. Des efforts devront se poursuivre en termes de réformes afin de permettre à tous les acteurs d'évoluer progressivement vers l'économie verte.

La réunion consultative multipartite de validation du rapport de situation du Togo a été une excellente opportunité pour les différentes parties prenantes sectorielles concernées de faire des contributions pertinentes ; ce qui permet aujourd'hui de considérer le rapport du Togo comme reflétant au mieux la situation nationale.

Somme toute, l'exercice de préparation nationale en prévision de la Conférence des Nations Unies sur le Développement Durable (CNUDD) a été à la fois passionnant et édifiant dans la mesure où il a été l'occasion pour le Togo de faire une auto-évaluation de ses propres progrès sur la voie glissante vers le développement durable.

L'accompagnement des partenaires techniques et financiers et de la communauté internationale de façon générale sera nécessaire pour atteindre ces résultats.

DOCUMENTS CONSULTÉS

- 1- Ministère de l'Eau et de l'Hydraulique Villageoise, Mars 2006, Politique nationale sectorielle en matière d'approvisionnement en eau potable et assainissement en milieu rural et semi-urbain.
- 2- Ministère de l'Environnement et de la Production Forestière (1998) : Politique Nationale de l'Environnement, Lomé, 25 p.
- 3- Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières (2003) : Plan National d'Action pour l'Environnement ; Lomé, 145p.
- 4- Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières (2005) : Stratégie Nationale pour la conservation, la restauration et la gestion durable des mangroves, 112p
- 5- Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières (2008) : Loi N° 2008-005 portant Loi-cadre sur l'environnement.
- 6- Ministère de l'Environnement et des ressources Forestières (2008) : Loi N° 2008-09 portant Code forestier.
- 7- Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières (2001) : Programme d'Action National de Lutte contre la Désertification (PAN/LCD), 161p.
- 8- Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières (2003) : Stratégie de conservation et d'utilisation durables de la diversité biologique, 128p
- 9- Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières (2008) : Programme National de Gestion de l'Environnement (PNGE1), 135p
- 10- Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières : Deuxième Communication Nationale sur les Changements Climatiques, 2011,
- 11- Ministère de la Coopération, de la Décentralisation et de l'Aménagement du Territoire, Août 2006, Déclaration de politique nationale d'aménagement du territoire.
- 12- Ministère de la Planification du Développement et de l'Economie (1997) : Rapport National sur le Développement Humain, Lomé, Togo, 79 pages.
- 13- Ministère de la Santé Publique, juin 2008, Plan national de développement sanitaire (PNDS) 2009-2013, Rapport Général.

- 14-Ministère de la Santé Publique, 2001. Politique nationale d'assainissement et d'hygiène au Togo. Diagnostic. 37 pages
- 15-Ministère de la Santé Publique, Document1 Novembre 2001, Diagnostic de la situation de l'hygiène /assainissement au Togo.
- 16-Ministère de la Santé Publique, Novembre 2001, Plan stratégique de mise en œuvre de la politique nationale d'hygiène/assainissement au Togo (Document 3).
- 17-PNUD/FAO, 2005. Politique et stratégies nationales pour la gestion intégrée des ressources en eau. État des lieux du secteur de l'eau et de l'assainissement. 153 pages.
- 18-PNUD-Togo, 1997, Rapport national sur le développement humain.
- 19-PNUD-Togo, 1999, Rapport national sur le développement humain durable.
- 20-PNUD-Togo, 2004, Rapport national sur le développement humain durable.
- 21-PNUD-Togo, 2008, Analyse des indicateurs du DHD au Togo.
- 22-République Togolaise et FNUAP, 2008, État de la population togolaise.
- 23-République Togolaise et PNUD, 2007, Stratégie nationale de développement à long terme basée sur les OMD.
- 24-République Togolaise, avril 2009. Document complet de stratégies de réduction de la pauvreté, 2009-2011. Version finale.104 pages.
- 25-République Togolaise, Juillet2002, Bilan de la mise en œuvre de l'agenda 21 au Togo.

ANNEXES

Annexe 1 : Questionnaire

Objectif : Ce processus consultatif permettra de recueillir des informations contextuelles pertinentes auprès d'un certain nombre de parties prenantes du Gouvernement, des principaux groupes nationaux et des organisations de bailleurs de fonds.

1. *Quels sont les Accords Multilatéraux sur l'Environnement qui ont été ratifiés jusqu'à ce jour par le Togo ?*

2. *Existe-t-il des lois qui ont été votées à l'Assemblée Nationale concernant les AME (Accords Multilatéraux sur l'Environnement) ? Si oui, lesquelles ?*

3. *Votre secteur prend-t-il en compte l'environnement dans les marchés publics et dans l'amélioration des règlements, des réglementations environnementaux et dans le renforcement de leur application ? si oui, comment ?*

Quels sont les moyens pertinents pour mesurer l'engagement politique du Togo dans le processus du Développement Durable ?

4. *Connaissez-vous quelques indicateurs du développement durable ? Si oui, lesquels ?*

5. *Parmi les indicateurs suivants, cochez ceux qui sont les plus utilisés par le Togo ?*

- *Politiques publiques*
- *Nouvelle Législation*

- le soutien et l'allocation budgétaire

- les avancés obtenues au niveau des institutions compétentes

- le niveau d'intérêt des médias

7. En se basant sur ces indicateurs, comment appréciez vous l'engagement politique du Gouvernement national sur les questions de développement durable par rapport à Rio 1992 et celui de la communauté internationale ?

8. Quelles sont les actions qui ont été introduites au Togo pour apporter un soutien à la politique de développement durable?

9. La politique budgétaire mise en place au Togo est-elle favorable au développement durable ? si oui, quelle est la part en 2010 du budget du Togo dans le secteur de l'environnement, de l'assainissement et de l'eau ?

10. Quels sont les réformes qui ont été effectuées en vue de l'amélioration du secteur de l'environnement au Togo ?

11. A votre connaissance, le Gouvernement togolais a-t-il mis les moyens en vue d'améliorer les conditions-cadres et l'accès aux financements pour la recherche et l'innovation dans le secteur de l'environnement? Si oui, lesquels ?

12. Le ciblage des investissements publics dans des secteurs clés écologiques est-il une réalité au Togo ? Si oui, donnez- nous quelques exemples.

13. Le Togo accorde t-il une priorité aux dépenses et investissements publics dans les domaines qui favorisent la conversion écologique des secteurs économiques ? si oui, quelle sont les actions qui sous-tendent cet engagement ?

14. *Quelle est la part du budget des investissements du Togo dans le renforcement des capacités et la formation dans les secteurs de l'environnement ?*

15. *Parmi les trois piliers du développement durable (environnement, économie et social), lequel est privilégié par les gouvernants et les partenaires en développement dans leurs actions?*

16. *Il y a-t-il des arbitrages difficiles entre les trois piliers du développement durable ? si oui, pourquoi ?*

17. *Le Togo a-t-il recouru à de nouveaux instruments économiques pour la prise en compte simultanée dans sa politique des trois piliers du développement durable à savoir : l'économie, le social et l'environnement) ? si oui, lesquels ?*

18. *Quels sont les indicateurs utilisés pour mesurer les écarts et les progrès envers le développement durable ?*

19. *Quels sont les indicateurs d'objectifs et de stratégies intégrées qui sont les plus utiles pour mesurer les avancées enregistrées en matière de développement durable ?*

20. *En se basant sur les indicateurs précités quels sont les progrès faits envers le développement durable ces dix-huit (18) dernières années :*

- *Au niveau national ?*

- *Au niveau international ?*

21. *Quels sont les facteurs qui expliquent les progrès dans la mise en œuvre des actions en faveur du développement durable ?*

22. *Le Togo a-t-il un cadre intégré de planification de son développement et un cadre de prise de décisions pour le développement durable ? Si oui, lesquels ?*

23. *Quelles sont les leçons que vous tirez de cette expérience ?*

24. *Les cadres de planification intégrée et de prise de décisions sont ils de solides exemples de partenariats public-privé pour le développement durable au Togo ? si oui, comment ces promotions ont été obtenues ?*

25. *Parmi les secteurs suivants, cocher les secteurs où l'engagement politique national pour atteindre les objectifs du développement durable a été particulièrement important/fort:*

- *Energie*
- *Eau*
- *Biodiversité*
- *Santé*
- *Agriculture*
- *Autres*

26. *Quel sont les facteurs qui peuvent expliquer cet engagement dans ces secteurs?*

27. *Enumérer quelques exemples ou expériences provenant d'autres domaines pour démontrer comment le soutien politique pour des questions critiques (OMD, changement climatique, etc.) a été renforcé?*

28. *Pour les 10 prochaines années, quelles seront les priorités du Gouvernement togolais pour accélérer le progrès envers le développement durable?*

29. *Quels sont les nouveaux défis émergents qui risquent plus fortement d'avoir un impact important sur les perspectives de développement durable du Togo dans la décennie à venir ?*

30. *Quels mécanismes ont été mis en place par le Togo pour faire face à ces défis: au niveau local? Au niveau national?*

31. *Dans quels domaines le soutien de la communauté internationale est-il à venir?*

32. *Dans quels domaines un nouveau soutien ou un soutien renforcé de la communauté internationale est-il nécessaire?*

33. *Quels nouveaux défis émergents doivent être exécutés à la conférence des nations unies sur le développement durable(CNUDD)?*

34. *Quels facteurs expliquent la capacité de succès pour relever les nouveaux défis émergents?*

35. *Quelles mesures ont été prises au Togo pour renforcer ces facteurs de succès?*

36. *Comment est-ce que le lien entre science, éducation et politique peut être renforcé pour faire face à ces nouveaux défis émergents, en particulier ceux identifiés plus haut?*

37. *Comment est-ce que le soutien international peut être employé effectivement pour faire face à ces défis?*

38. *Les nouveaux défis émergents posent-ils un risque fondamental aux perspectives de croissance économique et de développement du Togo? Si oui, lequel ?*

39. *Comment la coopération internationale pourrait-elle renforcer le soutien pour le développement durable? Quelles sont vos attentes envers la CNUDD à cet effet?*

40. *L'assistance technique des entités du système des Nations-Unies a-t-elle été un facteur-clé dans l'explication des progrès liés au développement durable?*

41. *Quelles sont les obstacles à la mise en œuvre d'une planification intégrée et efficace pour le développement durable ?*

42. *Quelles sont les mesures qui doivent être prises au niveau national et international pour faire face à ces barrières en vue de combler les lacunes de la mise en œuvre des actions en faveur du développement durable ?*

43. *Quelles sont les principales difficultés rencontrées dans la promotion de planification et de prise de décision intégrées?*

44. *Quelles sont les nouvelles actions qui pourraient être prises pour promouvoir des actions volontaires et des partenariats effectifs?*

45. *Quels sont les risques d'un progrès soutenu vers la convergence entre les trois piliers du développement durable?*

46. *Selon vous, qu'est ce que ? « l'économie verte » ?*

47. *Y a-t-il un lien entre « économie verte », développement durable et pauvreté ? Si oui, comment « l'économie verte » peut-elle créer les conditions favorables au développement durable et à l'élimination de la pauvreté au Togo ?*

48. *Existe-t-il au Togo à votre connaissance une plateforme de lutte contre la pauvreté ? Si oui, laquelle ?*

49. *Quelles sont les initiatives à caractère « économie verte » prises à ce jour au Togo ?*

50. *Quels sont les conditions favorables à la croissance de l'utilisation des sources d'énergie renouvelables, à la modernisation du secteur des transports et à la promotion de l'efficacité énergétique au Togo ?*

51. *La fiscalité au Togo est-elle favorable à la promotion de l'investissement vert et à la modification des préférences des consommateurs en faveur de « l'économie verte » ?*

52. *Le code des investissements au Togo est-il favorable aux investissements verts ? Si oui, donnez-nous un exemple.*

53. *Existe-t-il des études réalisées pour le Togo qui font mention des facteurs de succès, des défis et des risques associés à « l'économie verte » déjà identifiés ? Si oui, lesquelles ?*

54. *Quels sont les principaux bénéfices à tirer de la mise en œuvre d'une stratégie nationale pour « l'économie verte »?*

55. *Quels secteurs économiques considérez-vous comme les plus importants pour construire une « économie verte » dans le contexte de l'éradication de la pauvreté et du développement durable?*

Annexe 2 : Liste des participants à la concertation des parties prenantes

Atelier de concertation des parties prenantes sur le développement durable dans le cadre des préparatifs de RIO+20

Date : 27, 28 décembre 2011

Lieu : Hôtel Ibis

LISTE DE PRESENCE DES PARTICIPANTS

N°	NOM ET PRENOMS	INSTITUTION	ADRESSE (contact & mail)
01	ABIGUIME Mamalnassoh	CAB/MERF	90 26 50 46
02	AFENUTSU Kossivi Dodzi	Cabinet/MERF	afenudzikodo@yahoo.fr 90 35 77 27
03	AFO ALEDJOU Mawè	DGE/MME	Rahim.aledjou@yahoo.fr
04	AGBODJI Kossi	DFC/MERF	Tél. 90 92 98 52 kossithomas@yahoo.fr
05	AHAWO -APEDO Eya	DE/MERF	sopikapedo@yahoo.fr 92 41 76 30
06	AKAKPO Edoh	Ministère des Arts et de la Culture	edmondohka@yahoo.fr Tél. : 22 51 83 91/90 14 99 33
07	AKPAMOU kokouvi G	DE/MERF	kakpamou@yahoo.fr 90 93 17 62
08	ALI Sando	Cabinet/MERF	alisando@yahoo.fr

N°	NOM ET PRENOMS	INSTITUTION	ADRESSE (contact & mail)
09	AWOUGNON Comlan	IFE/MERF	ericawougnon@yahoo.fr 90 13 45 04
10	BAKOYA B. Fredy	Ministère du Développement à la Base	fredbacks@gmail.com 90 06 40 39
11	BAMOUDNA Bagdagoua	MERF/DP	felibamod@yahoo.fr 90 18 58 26
12	BATCHEY K. Apelétey	DPNE/MTESS	batcheytg@yahoo.fr Tél. 90 12 75 01
13	BAWA Dangnisso	Université de Lomé (CGILE)	dangmissobanva@hotmail.fr 90 15 09 90
14	BECKHODRO-NGAT IMON Thai	JVE	beckhodro@yahoo.fr 90 18 25 02 / 98 49 99 71
15	BITHO Riyad	MUH/CCL	riyadbitho@yahoo.fr
16	DAKU Didi M. Komlan	SG/MERF	dakudidi@yahoo.fr 90 07 73 50
17	DANYAYA S. Issifou	Ministère auprès du PR/MPDAT	afirouwa@yahoo.fr 90 24 61 02
18	DAOU Toussadema	Ministère des Transports	justinodaj@yahoo.fr 90 77 07 17
19	EDJAIDE Eyana	MAEC	Lucianos_8@yahoo.fr 90 34 79 96
20	ETOU Yaovi	MFPRA	90 32 51 08

N°	NOM ET PRENOMS	INSTITUTION	ADRESSE (contact & mail)
21	GANI Koffi	MASSN	ganikoffi@yahoo.fr 90 12 57 27
22	GBADZI K. Vinyo	Ministère du commerce et de la Promotion du Secteur Privé	happy02@live.fr 91 29 36 24
23	GOUNI Badadouna	PRCGE/MERF	90 18 36 35
24	GOUTHON Enselme	PATRONAT	genselme@yahoo.fr 90 04 03 29
25	Jonky TENOU	PNUD	Jonky.tenou@undp.org
26	KATANSAOU Tchaa	MERF	katantchaa@yahoo.fr 90 94 14 99
27	KENAO Sadoo	DAAM	knaochrist@yahoo.fr 90 26 26 40
28	KODJO Kudadze	ANGE/MERF	kodaul@yahoo.fr
29	KOGO Koffi Itchè	DGEA/MEAHV	Kogo_koffiitche@yahoo.fr 90 07 13 33
30	KORIKO Lamie	Ministère du Tourisme	Lamik2001@yahoo.fr 90 21 81 67/22 41 15 33
31	KPOYI Kossi	Débuté et membre de la CNDD	dépukpoyi@hotmail.fr
32	LAMBONI Damtaré Langbatibe	Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche	julienlamboni@yahoo.fr 90 97 22 78

N°	NOM ET PRENOMS	INSTITUTION	ADRESSE (contact & mail)
33	LEMBO-NAS Safaska	MTESS	nassafaska@yahoo.fr 90 77 67 24
34	MENSAH K. Viglo	MUH/Cabinet	chyck2009@yahoo.fr 90 30 69 37
35	MOROU A. Assimaïla	MERF/STRRC	eddevelop@yahoo.fr 90 06 07 39
36	NAWANOU A. Moussa	Ministère de l'Administration Territoriale de la Décentralisation et des Collectivités Locales	Nawanou18@yahoo.fr 90 01 40 32
37	ODOHI M. Smaïla	DAC/MERF	odohiabalo@yahoo.fr 90 17 56 11
38	Oyetoundé DJIWA	ET/PNIERN/MERF	oyEdjiwa@hotmail.fr
39	PIALABANA Akpa-Esso	DP/MERF	pialabanafred@yahoo.fr
40	RAVEN Edu Koku	CNDD/FONGTO	Edukokuraven2@yahoo.fr 99 46 22 30
41	SIMTAKO Baléma	ODEF/MERF	Simtakob2007@yahoo.fr 91 91 21 40

N°	NOM ET PRENOMS	INSTITUTION	ADRESSE (contact & mail)
42	SOSSAH Wadagni	Ministère de la Santé	sossahremi@yahoo.fr 90 94 48 62
43	SOVI Koku	MEF/Membre de la CNDD	sovikol@yahoo.fr 90 18 45 07 / 22 21 03 16
44	TABE Nikabou	Equipe Tech/PNIERN	tabenika99yahoo.fr 90 26 41 41
45	TAMAKLOE Koffi	Patronat	efui19@yahoo.fr 90 18 10 37
46	TCHAKEI Essowavana	Personne Ressource	oustdakei@yahoo.fr 90 02 82 12/22 32 59 65
47	TCHASSIM Koudjooufeï	DEF/MERF	tchassimkad@yahoo.fr 90 25 33 37
48	TCHINGUILOU Abiziou	DE / Consultant associé	ptching17@yahoo.fr 90 03 01 77
49	TCHIOU Mani Eyassouwé	MPF	davidostchiou@yahoo.fr 98 64 99 40 / 91 13 29 20
50	VOSSAH Messanvi K.	Ministère des Travaux Publics	vossahmessen@yahoo.fr 90 14 47 93

N°	NOM ET PRENOMS	INSTITUTION	ADRESSE (contact & mail)
51	WILSON KPETEMEY Akolé	A.F.E	K.akole@hotmail.fr B.P. : 12 837 / 91 14 95 99
52	WOROU Batoulim-Na B.	Ministère de l'Industrie de la Z.F et des Innovations Techniques	worubat@yahoo.fr 90 39 99 02
53	YOUKOUÉ Nana Mama	Député Assemblée Nationale	myoukoue@yahoo.fr 90 09 12 21

Annexe 3 : TDR de l'étude

Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20)

Processus de préparation au niveau national

Termes de référence pour le recrutement du Consultant

CONTEXTE

Le Togo a décidé de participer au processus de préparation national en prévision de la Conférence des Nations Unies sur le Développement Durable (CNUDD) qui se tiendra à Rio de Janeiro en juin 2012.

Dans la perspective de cette conférence, le Département des Affaires Economiques et Sociales (DAES) des Nations Unies et le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) envisagent d'apporter un soutien aux consultations multipartites qui auront lieu avant sa tenue. Ce processus consultatif comprendra un atelier national qui sera organisé à Togo. Le but de l'exercice sera de renforcer les capacités du pays afin qu'il puisse s'impliquer davantage dans le processus Rio+20 ; l'exercice permettra aussi de s'assurer que la mise en œuvre des résultats de la conférence fasse l'objet d'efforts soutenus. Les participants à l'atelier proviendront du Gouvernement, des ONG, du secteur privé et des organisations de bailleurs de fonds.

Les présents termes de référence visent à recruter un consultant national associé pour aider à la conduite du processus d'élaboration du rapport national sur le développement durable au Togo en perspectif à la conférence de Rio+20.

Résultats attendus

Le processus de préparation national comprendra trois phases consécutives liées entre elles. Toutes trois contribueront aux résultats suivants :

- un rapport de situation basé sur des interviews, des consultations et de revue documentaires est préparé ;
- une réunion multipartite qui abordera les questions concernant la CNUDD est tenue
- un rapport final découlant des conclusions du rapport de situation et de la réunion multipartite, est élaboré

Mission du consultant

L'élaboration du rapport national pour la préparation de Rio+20 sera conduite par une équipe de deux consultants nationaux. Sous la supervision générale du **DAES ou PNUD**, et du consultant principal, le consultant associé aura pour tâche de :

- assurer collecte et le traitement des données et informations ;
- aider le consultant principal l'élaboration des rapports d'étape ;
- appuyer le comité de coordination à organiser les ateliers de concertation ;
- élaborer les rapports des issus des ateliers de consultants ;

L'élaboration du rapport national suivra les étapes suivantes :

Préparation du rapport de situation

L'équipe de consultants mènera des entretiens et des consultations avec les principales parties prenantes nationales. Ce processus consultatif permettra aux consultants de recueillir des informations contextuelles pertinentes auprès des acteurs nationaux relevant du secteur public, du privé, des organisations de la société civile et des partenaires techniques et financiers. De plus, toute la documentation appropriée relative aux stratégies nationales, aux plans, aux politiques, à l'évaluation des besoins en capacités et aux expériences pratiques sera passée en revue et synthétisée par l'équipe de consultants. Dans l'annexe 1 se trouve une série de questions d'orientation qui serviront lors de ces contacts.

Une fois ce processus terminé, sous la coordination du consultant principal l'équipe préparera un rapport d'évaluation de 20 à 30 pages qui alimentera les discussions devant se tenir au cours de la réunion des parties prenantes.

B) Organisation d'une réunion consultative multipartite

En se fondant sur le rapport de situation, l'équipe de consultant appuiera le ministère en charge de l'environnement à organiser une réunion multipartite afin de discuter des différents aspects d'une évaluation nationale des progrès, des écarts restants, des expériences et des opportunités relatives aux deux thèmes de la CNUDD et d'évoluer vers un consensus. En outre, cette phase clé du processus de préparation aura pour objectif de renforcer les capacités des institutions nationales concernées à s'engager dans les processus de préparation et les réalisations de la CNUDD sur le plan régional et mondial.

Le succès de cette réunion consultative dépendra dans une grande mesure de la participation active de ceux qui y assisteront. Il est donc indispensable d'y inviter les représentants bien informés et haut placés des groupes de parties prenantes suivants :

- les ministères du Plan, de l'Économie, des Finances et de l'Environnement, et des représentants des ministères clés et des commissions nationales concernées ;
- les institutions financières internationales et nationales (les institutions bancaires, les organismes de crédit, les coopératives de financement); et
- les organisations représentant les principaux groupes, tels que les femmes, les agriculteurs, les jeunes, les syndicats et d'autres.

Le consultant associé devra participer à l'atelier de deux jours au Togo aux côtés du chef d'équipe pour prendre des notes et préparer un compte-rendu des discussions. Un procès-verbal de la réunion sera établi.

C) Préparation d'un rapport national

Un rapport de synthèse mettant en évidence tant les résultats de l'exercice d'évaluation que ceux de la réunion multipartite sera préparé à la suite de la tenue de l'atelier. Dans ce document, les questions auxquelles une réponse aura été apportée au cours des deux premières phases seront présentées de façon succincte et ciblée. Le rapport de synthèse devra aborder le triple objectif et les deux thèmes de la CNUDD avec comme contexte la situation actuelle, les expériences acquises et les aspirations du pays. Le rapport de synthèse devra viser à fournir un certain nombre de recommandations à la CNUDD. Dans l'annexe 2 se trouve une série de questions d'orientation. De plus, la préparation des comptes-rendus pourra s'inspirer du contenu du questionnaire portant sur l'objectif et les thèmes de la CNUDD qui aura été adressé aux pays-membres.

L'équipe de consultants préparera un rapport de l'atelier en consultation avec les points focaux des Nations Unies. Afin de faciliter la préparation de ce rapport, le prestataire contractant devra nommer des rapporteurs pour couvrir les discussions qui auront lieu pendant l'atelier, comme mentionné ci-dessus. Le rapport de l'atelier sera examiné par les organismes Gouvernementaux appropriés et les principaux partenaires des Nations Unies, à savoir le DAES et le PNUD.

Le rapport de synthèse devra :

- comporter au moins 20 pages et être rédigé de façon claire, concise et lisible ;
- comprendre un bref résumé de l'atelier ;
- identifier les questions et les contraintes clés auxquelles il faut faire face en abordant l'économie verte du point de vue du Gouvernement, des principaux groupes et des donateurs ;
- proposer des dispositions à caractère institutionnel en faveur du développement durable ;
- se concentrer sur les solutions envisagées visant à éliminer les contraintes identifiées ; et
- formuler des recommandations pour renforcer le programme national en faveur du développement durable fondées sur le dialogue multipartite et les résultats dégagés de l'atelier.

Le consultant principal soumettra le document au DAES pour examen et y insèrera les commentaires qui auront été formulés par le DAES.

Il facilitera aussi le suivi au niveau interne pour ce qui concerne la réalisation du projet en collaboration avec le DAES.

Le rapport de synthèse sera remis comme contribution à la préparation de la délégation nationale en vue de sa participation à la conférence Rio+20.

Échéancier et prestations

Le consultant principal en rapport avec le ministère en charge de l'environnement transmettra au DAES les éléments suivants :

- un document d'information, tel que décrit ci-dessus, à être finalisé et soumis deux semaines avant la date de l'atelier ;
- un compte-rendu des travaux de l'atelier (rapport) – finalisé et soumis deux semaines après l'atelier ;
- un rapport de synthèse qui devra être finalisé quatre semaines après l'atelier.

La mission de l'équipe de consultants s'étant sur une période 03 mois d'octobre 2011 à décembre 2011. Le temps de travail effectif est de 3,5 Hommes/Mois dont 1,5 Hommes/Mois pour le consultant principal et 1 Hommes/Mois pour le consultant associé.

Qualifications

Le consultant associé devra jouir d'une bonne réputation sur le plan national; en outre, il devra posséder une expérience d'au moins 05 années dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable.

Le consultant associé devra avoir une expérience dans les domaines du développement durable, de la maîtrise des accords multilatéraux sur l'environnement, d'élaboration des documents de stratégie (environnement, développement durable, énergie). Le consultant associé devra justifier au minimum un diplôme d'études avancées dans le domaine des d'agronomie, sciences/du génie et/ou de l'économie du développement.

Le consultant devra faire état d'une expérience professionnelle dans le domaine du développement durable, avec une expérience pratique acquise au Togo. Une bonne connaissance des Nations Unies et de ses programmes en matière de développement durable constituera un avantage. Il devra posséder une forte aptitude à communiquer et à s'exprimer par écrit et être capables d'évoluer de manière efficace dans un environnement international.

Mise en œuvre et dispositions relatives à la coordination

Un contrat géré par le DAES sera émis vers le Bureau du PNUD situé au Togo. Le ministère qui est point focal CSD agira en tant qu'agence de contrepartie nationale. L'établissement/les consultants négocieront les conditions du contrat avec le responsable du DAES à son Bureau du développement des capacités. Pour ce qui concerne les questions de fond, l'établissement/les consultants rendront compte à

Madame Ndey-Isatou Njie, chef de groupe des préparations nationales et régionales au Secrétariat de l'UNCSD ou George Bouma, Bureau de Politique de Développement, PNUD.

Questions d'orientation pour le rapport de situation

Annexe 1

Le rapport de situation pourrait décrire le contexte de l'économie verte et le cadre institutionnel national pour le développement durable sur la base des questions suivantes :

Votre pays a-t-il soutenu l'un ou l'autre des Accords Multilatéraux sur l'Environnement (AME)? Veuillez établir une liste et fournir des détails sur le ministère/l'institution responsable de ce dossier et indiquer l'incidence sur les politiques et la planification.

Quelles mesures ont été entreprises dans votre pays en vue de renforcer l'appui politique en faveur du développement durable ? Par exemple, le soutien exprimé en faveur des AME a-t-il conduit à une intégration des considérations de développement durable dans les politiques et la planification du développement ?

Votre pays a-t-il introduit ou promu un programme de planification et de prise de décisions intégrées en faveur du développement durable? Le cas échéant, dans le cas de quel programme (Stratégie Nationale de Développement Durable (SNDD), Stratégie pour la Réduction de la Pauvreté(SRP), plan quinquennal, stratégie nationale de conservation, Plan d'Action National pour l'Environnement (PANE), autre) ? Quels sont les enseignements que l'on peut tirer de cette expérience?

Y a-t-il un secteur d'activités particulier ou un secteur de ressources (par ex., l'eau, l'énergie, la biodiversité, autre) pour lequel l'engagement politique national visant à atteindre des objectifs de développement durable a été particulièrement fort ? Le cas échéant, quels sont les facteurs qui sous-tendent un tel engagement ?

Votre Gouvernement (national et local) s'est-il activement investi dans l'élaboration et/ou la mise en œuvre d'Agendas 21 ? Le cas échéant, où ? Quels ont été les résultats obtenus à ce jour ?

Quelles sont les institutions orientées vers le développement durable qui ont été mises sur pied dans votre pays ? Dans le cadre de telles initiatives, des changements ont-ils été apportés aux institutions existantes ?

Le ministère des Finances/du Plan ou d'importants ministères de tutelle se sont-ils engagés dans des politiques et une planification publiques en faveur du développement durable ?

Quels sont les nouveaux défis qui sont susceptibles d'avoir une incidence sur les perspectives de développement durable au cours de la prochaine décennie ? Quels sont les mécanismes qui ont été mis sur pied dans votre pays pour affronter ces défis au niveau local ainsi qu'au niveau national ?

Les décideurs politiques de votre pays ont-ils convenu de la signification de l'expression « économie verte » dans le cadre du développement durable et de l'élimination de la pauvreté ? Le cas échéant, quelle est la définition qui en est donnée ?

Le cas échéant, quelles sont les initiatives à caractère « économie verte » prises à ce jour dans votre pays ?

Existe-t-il des études réalisées pour votre pays qui font mention des facteurs de succès, des défis et des risques associés à l'économie verte déjà identifiés ?

Questions d'orientation pour le rapport de synthèse

Annexe 2

Outre les réponses aux questions déjà abordées dans l'exercice d'évaluation, une série de questions ayant trait au cadre institutionnel et à l'économie verte sont proposées ci-après.

Ainsi, les séances autour du cadre institutionnel pourraient aborder les questions suivantes :

Est-ce que votre pays ou certaines régions de votre pays ont introduit ou promu un programme de planification et de prise de décisions intégrées en faveur du développement durable? Le cas échéant, dans le cadre de quel programme (Stratégie Nationale de Développement Durable (SNDD), Stratégie pour la Réduction de la Pauvreté (SRP), plan quinquennal, stratégie nationale de conservation, Plan d'Action National pour l'Environnement (PANE), autre)? Quels sont les enseignements que l'on peut tirer de cette expérience ?

Quels sont les éléments qui expliquent les progrès accomplis dans sa mise en œuvre (croissance économique, investissement dans des moyens techniques et des capacités institutionnelles, autre)?

L'assistance technique des organismes du système des Nations Unies constitue-t-elle un facteur clé des raisons du succès ? Le cas échéant, dans quels domaines et quels secteurs (par ex., les OMD, l'eau, l'énergie, la santé, l'agriculture, la biodiversité, la foresterie, le changement climatique, l'emploi, autre) ?

De quelle façon la coopération internationale peut-elle renforcer le soutien au développement durable? Qu'attendez-vous de la CNUDD à cet égard ?

Quelles sont les principales difficultés rencontrées dans la promotion de la planification et la prise de décisions intégrées ?

Pour les dix prochaines années, quelles sont les priorités absolues de votre Gouvernement/organisation pour accélérer les progrès vers le développement durable ?

Quels sont les nouveaux défis qui sont susceptibles d'avoir une incidence sur les perspectives de développement durable au cours de la prochaine décennie? Posent-ils un risque fondamental aux perspectives de croissance économique et de développement dans votre pays? Quels sont les nouveaux défis que la CNUDD devrait affronter ?

Quels sont les mécanismes qui ont été mis sur pied dans votre pays pour affronter ces défis au niveau local ainsi qu'au niveau national ?

Les séances consacrées à l'économie verte dans le cadre du développement durable et de l'élimination de la pauvreté pourraient aborder les questions suivantes :

Les décideurs politiques de votre pays ont-ils convenu de la signification de l'expression « économie verte » dans le cadre du développement durable et de l'élimination de la pauvreté ? Le cas échéant, quelle est la définition qui en est donnée ?

Quels sont les principaux avantages que votre pays pense pouvoir tirer de la mise en œuvre d'une stratégie nationale/régionale relative à l'économie verte ? Ces avantages sont-ils suivis, mesurés et rapportés ?

En se fondant sur tout ce qui précède, quelle(es) est/sont à votre avis la(es) retombée(s) clé(s) potentielle(s) de la Conférence des Nations Unies sur le Développement Durable en 2012 pour ce qui concerne « l'économie verte dans le cadre du développement durable et l'élimination de la pauvreté » ?

UNDAES contacts:

Ndey-Isatou Njie, National and Regional Cluster Leader, UNCSD Secretariat isatounjie@un.org

Caribbean:

Thomas Hamlin, Inter-Regional Adviser, Division for Sustainable Development, hamlin@un.org

Latin America:

Patricia Chaves, Senior Sustainable Development Officer, Division for Sustainable Development, chavesp@un.org

Africa and Europe:

Celia Nork, Program Officer, Division for Sustainable Development, isatounjie@un.org

Asia and Pacific:

Keneti Faulalo, Inter-Regional Adviser, Division for Sustainable Development, faulalo@un.org

UNDP contacts:

George Bouma, Policy Adviser, Bureau of Development Policy, george.bouma@undp.org

ou UNDP Bureau en Payee